

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2435

11 novembre 2010

SOMMAIRE

ANFRA Investment Funds S.C.A. SICAV-SIF	116835	Sargon S.A.	116873
Dargent Immo Lux S.à r.l.	116834	Socapar S.A.	116873
Dhamma Real Estate Investments S.A. ..	116834	Socapar S.A.	116873
D.I.T.D. Holding S.A.	116834	Société Générale des Assaisonnements S.A.	116874
Edilred S.A.	116880	Société Générale des Assaisonnements S.A.	116874
G.P.F. S.A.	116879	Solar Wood Folkendange S.A.	116874
G.P.F. S.A.	116880	Solar Wood Folkendange S.A.	116875
Greyswan Invest S.à r.l.	116880	SOMA Lux SPV S.à r.l.	116874
Griffin Topco S.à r.l.	116877	SPE Finance Sàrl	116861
GS 4 Holdings S.à r.l.	116863	SPE Office Sàrl	116862
Litefield Investments S.A.	116879	Sports et Loisirs Concept	116862
Pall Luxembourg	116880	Sports et Loisirs Concept	116862
Pall Luxembourg	116857	Square Advertising	116862
Passiflora S.A.	116857	Stag S.A.	116863
Passiflora S.A.	116857	Stena Drillmax II Limited, Luxembourg Branch	116871
Pharos S.A.	116858	Sublime S.à r.l.	116871
PKB International S.A.	116858	Summit Partners SFB S.à r.l.	116871
Prefood S.A.	116858	SVMF Lux SPV S.à r.l.	116871
Prefood S.A.	116858	Sybaris S.A.	116872
Procimbria Finance Luxembourg S.A. ..	116859	Syndicat Général-Ré S.A.	116872
Prosper S.A.	116859	Synergium Properties S.A.	116872
Queensberry S.A.	116859	Synthesis Architecture S.à r.l.	116875
Quotation Holding S.A.	116859	T & E Gefahrgutlogistik S.A.	116875
R.A.M. Participations S.à r.l.	116860	Vakrally S.A.	116877
Real Estate Fund S.à r.l.	116860	Vakrally S.A.	116876
Reckitt Benckiser Investments (No 4) S.à r.l.	116860	Verde S.à r.l.	116875
Reckitt Benckiser S.à r.l.	116861	Victoria Quarter (Lux) 2	116876
Red Circle Hotel Invest S.A.	116861	Victoria Quarter (Lux) 2	116876
Red Circle Hotel Invest S.A.	116861	Vivalys S.A.	116875
Rhin-Neckar S.A.	116860	Vivalys S.A.	116875
Salon Hairaffaire S.à r.l.	116873		

D.I.T.D. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 109.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010133262/9.

(100151976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Dhamma Real Estate Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 130.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010133274/9.

(100152632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Dargent Immo Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 41, rue du Canal.
R.C.S. Luxembourg B 106.525.

L'an deux mille dix, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

La société anonyme RUBIS S.A., avec siège social à L-4818 Rodange, 17 avenue Dr. Gaasch, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Stéphane MICHELOT, employé, demeurant à L-3730 Rumelange, 4 Grand-Rue.

Laquelle société comparante, représentée comme il vient d'être dit, déclare qu'elle est devenue l'unique associée de la société DARGENT IMMO LUX S.à.r.l., avec siège social à L-4818 Rodange, 17 avenue du Dr. Gaasch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B.106525, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 février 2005, publié au Mémorial C numéro 667 en date du 7 juillet 2005, ceci suivant trois actes de cessions de parts sous seing privé du 1^{er} février 2010, en cours de publication au Registre de Commerce et des Sociétés.

Suite aux prédites cessions de parts sociales sous seing privé, les parts sociales de la société DARGENT IMMO LUX S.à.r.l se trouvent actuellement réparties comme suit:

- RUBIS S.A., prédate,	100 parts
Total: CENT PARTS SOCIALES,	100 parts

Ceci exposé, l'associée représentant l'intégralité du capital social, a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoquée en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont elle reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris la résolution suivante sur l'ordre du jour suivant:

- Transfert du siège social de Rodange à Esch-sur-Alzette et modification du premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts.

Résolution unique

L'assemblée générale décide d'établir le siège social à Esch-sur-Alzette et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). Le siège social de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

(Le reste sans changement).

L'adresse du siège est fixée à L-4050 Esch-sur-Alzette, 41 rue du Canal.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EURO (800.-EURO).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec la comparante au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée à été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms, état et demeure, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. MICHELOT, BIEL A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 septembre 2010. EAC/2010/11478. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 04 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133270/47.

(100151983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

ANFRA Investment Funds S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 155.850.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of September.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary, residing in Luxembourg, who will be the despositary of the present deed.

THERE APPEARED:

.1 ANFRA Investment Systems S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 58, rue Charles Martel, Luxembourg L-2134 and with registration with the Luxembourg Trade and Companies Register pending (the "General Partner" - "associé gérant commandité"), here represented by Christine Evans, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on

.2 Claes Peter Birger Andersson, a Swedish national with Swedish passport number 45202957 and physical address at 21, route des esserts, CH-1279, Bogies-Bossey, Switzerland, here represented by Christine Evans, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10 September 2010; and

.3 Eddie Karl-Gustaf Fransson, a Swedish national with Swedish passport number 52276688 and physical address at 13, Chemin de Varmey, CH-1299 CransPres-Celigny, Switzerland, here represented by Christine Evans, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on

together referred to as the "Limited Partners" - "actionnaires commanditaires".

The said proxies, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the following articles of association of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) which they declare to establish as follows:

Title I - Form and Name - Registered office - Duration - Purpose

1. Form and Name. There exists among the managing General Partner and the Limited Partners (the Limited Partners together with the General Partner referred to as the "Shareholders"), a corporate partnership limited by shares in the form of a "société en commandite par actions" organised as a "société d'investissement à capital variable" qualifying as a "fonds d'investissement spécialisé" under the name of ANFRA Investment Funds S.C.A. SICAV-SIF (hereafter the Fund), governed by the Luxembourg law of 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended (the 1915 Law), the Luxembourg law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as may be amended (the 2007 Law) and the present articles of association (the Articles).

Registered office.

.1.1 The registered office of the Fund is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the General Partner. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

.1.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner. Where the General Partner determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Fund at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Fund, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

.1.3. Duration.

.1.4 The Fund is established for an unlimited duration.

.1.5 The Fund shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the Shareholders.

.1.6 The Fund shall not come to an end in the event of the resignation, removal, dissolution or bankruptcy or insolvency of the General Partner. The meeting of Shareholders may appoint an interim manager, who need not be a Shareholder, subject to the prior approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

.1.7 The interim manager shall adopt urgent measures and those of ordinary administration until the holding of a general meeting of Shareholders, which has to resolve on the continuation or discontinuation of the Fund and in case of a decision to continue the Fund's activities, the appointment of a replacement general partner. The interim manager shall, within fifteen days of his appointment, convene a general meeting of Shareholders in accordance with the procedures laid down in Article [23] below.

.1.8 The interim manager shall be liable only for the performance of his mandate.

.1.9. Corporate object.

.1.10 The purpose of the Fund is to invest the funds available to it in any kind of assets eligible under the 2007 Law with the aim of spreading investment risks and affording its Shareholders the results of the management of its assets.

.1.11 The Fund may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted under the 2007 Law.

Title II - Share Capital - Shares - Sub-funds

Share capital.

.1.1 The share capital of the Fund shall be represented by shares of no nominal value and shall at any time be equal to the total net assets of the Fund and its Sub-Funds (as defined below), if any. The initial share capital of the Fund upon incorporation amounts to forty-three thousand Swiss Francs (CHF 43,000) divided into one (1) non participating management share (the Management Share) and forty-two (42) ordinary shares (the Ordinary Shares) (the Management Share, the Ordinary Shares and any other Class of shares created and issued in accordance with these Articles are hereinafter collectively referred to as the Shares).

.1.2 The Management Share is exclusively reserved to the General Partner. The Shares are offered to well-informed investors within the meaning of article 2 of the 2007 Law (each a Well-informed Investor).

.1.3 The minimum capital of the Fund shall be one million two hundred and fifty thousand euro (EUR 1,250,000), or the Swiss Franc equivalent thereof, which must be reached within twelve months after the date on which the Fund has been authorised in accordance with the 2007 Law.

.1.4. Ordinary shares. Twenty (20) Ordinary Shares will be issued to Claes Peter Birger Andersson, twenty (20) Ordinary Shares will be issued to Eddie Karl-Gustaf Fransson and two (2) Ordinary Shares will be issued to the General Partner upon the establishment of the Fund and will be compulsorily redeemed by the General Partner, and the subscription price will be returned to the holders of such Ordinary Shares, immediately after the first issuance of Shares of the first Sub-Fund and provided that at least forty-two (42) such Shares have been issued.

Sub-funds.

.1.1 The Fund is composed of one or more sub-funds (collectively the Sub-Funds and individually a Sub-Fund), in accordance with article 71 of the 2007 Law, each of them constituting a distinct pool of assets, managed in the exclusive benefit of the Limited Shareholders of the relevant Sub-Fund. A first Sub-Fund will be formed by no later than six (6) months from the date of establishment of the Fund. The name of each Sub-Fund shall comprise the first part of the name of the Fund, followed by the denomination determined at the discretion of the General Partner.

.1.2 The General Partner may, at any time, establish additional Sub-Fund(s) and determine the name and specific features thereof (including, but not limited to investment objectives, policy, strategy and/or restrictions, specific fee structure, reference currency) as further set out in the private placement memorandum of the Fund, as amended and updated from time to time (the Private Placement Memorandum) and which shall be fully described in the relevant Part II of the Private Placement Memorandum (the Sub-Fund Specifications), which forms an integral part of the Private Placement Memorandum for purposes of the relevant Sub-Fund.

.1.3 The Fund is one single legal entity. However, by way of derogation to article 2093 of the Luxembourg Civil Code and in accordance with the provisions of article 71 of the 2007 Law, the assets of any given Sub-Fund are only available for the satisfaction of the debts, obligations and liabilities, which are attributable to such Sub-Fund. Amongst Shareholders, each Sub-Fund is treated as a separate entity.

.1.4. Classes of shares. The General Partner may, at any time, issue different classes of Shares (collectively the Classes and individually a Class) in respect of each Sub-Fund, which may carry different rights and obligations inter alia with regard to eligible investors, income and profit entitlements, redemption features, reporting obligations and/or fee and cost features as described in the Sub-Fund Specifications.

Form of shares.

.1.1 The Fund shall issue Shares in registered form only.

.1.2 All issued Shares of the Fund shall be registered in the Share register which shall be kept at the registered office of the Fund and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Fund, the number of registered Shares held by him and the amount paid up on each fractional share.

.1.3 The inscription of the Shareholder's name in the Share register evidences his right of ownership on such registered Shares. The Fund shall normally not issue certificates for such inscription, but each Shareholder shall receive a written confirmation of his share holding upon request.

.1.4 Shareholders entitled to receive registered Shares shall provide the Fund with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered in the Share register.

.1.5 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Fund may permit a notice to this effect to be entered into the Share register and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Fund, or such other address as may be so entered into by the Fund from time to time, until another address shall be provided to the Fund by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered in the Share register by means of a written notification to the Fund at its registered office, or at such other address as may be set by the General Partner from time to time.

.1.6 The Fund recognises only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Shares(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) must appoint a sole attorney to represent such share holding in dealings with the Fund. The General Partner has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Shares(s) until such attorney has been duly appointed. In the event that a Share is registered in the name of more than one person, the first-named holder in the register shall be deemed to be the representative of all joint holders and shall alone be entitled to be treated as a holder of such Share for all purposes, including without limitation, to receive notices from the Fund.

.1.7 The Fund may decide to issue fractional Shares, up to three decimal places. Such fractional Shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Class of Shares on a pro rata basis.

.1.8 Payments of dividends, if any, will be made to Shareholders by bank transfer or by cheque sent to their mandated addresses in the Share register.

.1.9. Issue and Subscription of shares.

.1.10 The Shares may only be subscribed for by investors who comply with the status of Well-informed Investor. The compliance of each subscriber with the status of Well-Informed Investor will be verified by the General Partner or any agent to which such function has been delegated by the General Partner. This restriction is not applicable to the General Partner.

.1.11 Investors wishing to subscribe for Shares in a Sub-Fund shall execute a subscription agreement (the Subscription Agreement), which upon acceptance will be signed by the General Partner. Investors thus commit themselves to subscribing and accepting Shares in accordance with the Articles as well as the terms and conditions set forth in the Private Placement Memorandum.

.1.12 The General Partner is authorised to issue, at any time, an unlimited number of additional Shares in any Class and in any Sub-Fund, without reserving to the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued. Each newly issued Share in one specific Class of one specific Sub-Fund entitles its holder to the same rights and obligations of the holders of existing Shares in the same Class of the same Sub-Fund.

.1.13 No additional Management Share or Ordinary Share may be issued.

.1.14 Shares may be designated in series (each a Series), each corresponding to a specific period of issuance, as determined for each Class in the relevant Sub-Fund Specifications. The Shares of each Series within a specific Class will have the same characteristics as the Shares of each other Series of that Class, differing only in respect of their issue date and thus in respect of any right or obligation based on such issue date.

.1.15 Shares shall have no par value.

.1.16 The General Partner may impose conditions on the issue of Shares (including without limitation the execution of such subscription documents and the provision of such information as the General Partner may determine to be appropriate) and may fix a minimum subscription level. The General Partner may also, in respect of a particular Sub-Fund, levy a subscription charge and has the right to waive partly or entirely this subscription charge. Any conditions to which the issue of Shares may be submitted shall be detailed in the Private Placement Memorandum and, specifically, the relevant Sub-Fund Specifications.

.1.17 The issue price of Shares is determined by the General Partner on a Class by Class basis as fully described in the relevant Sub-Fund Specifications.

.1.18 Shares shall be allotted only upon acceptance of the subscription and payment of at least 5% of the issue price. The issue price must be received before the issue of Shares. The payment will be made under the conditions and within the time limits as determined by the General Partner and fully described in the relevant Sub-Fund Specifications.

.1.19 The General Partner may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law.

.1.20 If an Investor does not meet the payment requirements as fully described in the relevant Sub-Fund Specifications, it will be in default and potentially suffer the consequences as provided for in respect of each Sub-Fund and set forth in the relevant Sub-Fund Specifications.

.1.21 The General Partner may delegate to any duly authorised director, manager, officer or to any other duly authorised agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the issue price of any Shares and to deliver the Shares.

.1.22. Transfer of shares.

.1.23 Shares are generally freely transferable between Well-informed Investors but may be subject to such transfer conditions as set forth in the relevant Sub-Fund Specifications.

.1.24 Any transfer of registered Shares shall be given effect by a written declaration of transfer to be inscribed in the Share register, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Subject to the provisions of Article [11.1] above, any transfer of registered Shares shall be entered into the register of Shareholders; such inscription shall be signed by the General Partner or any officer of the Fund or by any other person duly authorised thereto by the General Partner.

.1.25 The Management Share is exclusively and mandatorily transferable upon replacement of the General Partner as per Article [3.3] above.

.1.26. Redemption of shares.

.1.27 The redemption of certain Classes of Shares in certain Sub-Funds may be authorised on a Class by Class basis as set forth in the relevant Sub-Fund Specifications.

.1.28 The General Partner may, upon serving a repurchase notice, decide to repurchase the Shares of any Shareholder and such Shareholder shall be obliged to sell its Shares to the Fund at the conditions determined in accordance with the contents of the Private Placement Memorandum and, specifically, the relevant Sub-Fund Specifications.

.1.29. Conversion of shares.

.1.30 The conversion of Shares in a given Sub-Fund into Shares of another Sub-Fund or the conversion (or switching) of Shares of one Class into another Class within the same Sub-Fund or of another Sub-Fund may be authorised on a Sub-Fund by Sub-Fund basis as well as on a Class by Class basis as set forth in the relevant Sub-Fund Specifications.

.1.31 The Management Share is not convertible.

Title III - Net Asset Value

Calculation of the net asset value.

.1.1 The net asset value per Share of each Series within the relevant Class and Sub-Fund (the Net Asset Value or NAV) results from dividing the total net assets of the Fund attributable to each Series of such Class of Shares within such Sub-Fund, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such Class, on any Valuation Day (as defined below) by the number of Shares in the relevant Series of such Class within the Sub-Fund then outstanding. The value of the net assets of each Sub-Fund is equal to the difference between the value of the Sub-Fund's assets and its liabilities. The Net Asset Value is calculated in the base currency of the relevant Class and may be expressed in such other currencies as the General Partner may decide. The Net Asset Value of each Sub-Fund is calculated in the base currency of the relevant Sub-Fund.

.1.2 The total net assets of the Fund correspond to the aggregate of the net assets of all of the Sub-Funds and the assets allocable to the Ordinary Shares (if any) and the Management Share.

.1.3 The assets of the Fund shall include, in respect of each Sub-Fund:

.1.3.1 all cash in hand, receivable or on deposit, including any interest accrued thereon;

.1.3.2 all bills and notes payable on demand and any account due (including the proceeds of securities sold but not delivered);

.1.3.3 all securities, shares, bonds, time notes, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants and other securities, money market instruments and similar assets owned or contracted for by the Fund;

.1.3.4 all interest accrued on any interest-bearing assets, except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such assets;

.1.3.5 all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Fund to the extent information thereon is reasonably available to the Fund;

.1.3.6 the preliminary expenses of the Fund, including the cost of issuing and distributing Shares of the Fund, insofar as the same have not been written off and insofar the Fund shall be reimbursed for the same;

.1.3.7 the liquidating value of all forward contracts and all call or put options the Fund has an open position in; and

.1.3.8 all other assets of any kind and nature, including expenses paid in advance.

.1.4 The value of such assets shall be determined at fair value with due regard to the following principles:

.1.4.1 the value of any cash on hand or deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true thereof;

.1.4.2 securities listed and traded primarily on one or more recognised securities exchanges shall be valued at their last known prices on the valuation date;

.1.4.3 investment in underlying undertakings for collective investment are taken at their last official NAV known in Luxembourg at the time of calculating the NAV of the relevant Sub-Fund. If such price is not representative of the fair value of such assets, then the price shall be determined by the General Partner on a fair value basis. Investments subject to bid and offer prices are valued at their mid-price, if not otherwise determined by the General Partner;

.1.4.4 unlisted securities for which over-the-counter market quotations are readily available (included listed securities for which the primary market is believed to be the over-the-counter-market) shall be valued at a price equal to the last reported price as supplied by recognised quotation services or broker-dealers; and

.1.4.5 all other non-publicly traded securities, other securities or instruments or investments for which reliable market quotations are not available, and securities, instruments or investments which the Fund determines in its discretion that the foregoing valuation methods do not fairly represent the fair value of such securities, instruments or investments, will be valued by the Fund either at their cost basis to the Sub-Fund or in good faith using methods it considers appropriate.

.1.5 Assets expressed in a currency other than the reference currency of the Sub-Fund concerned respectively in Euro shall be converted on the basis of the rate of exchange ruling on the relevant Valuation Day. If such rate of exchange is not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the General Partner.

.1.6 The liabilities of the Fund shall include, in respect of each Sub-Fund:

.1.6.1 all loans, bills and accounts payable;

.1.6.2 all accrued interest on loans (including accrued fees for commitment for such loans);

.1.6.3 all accrued or payable expenses (including administrative expenses, advisory and management fees, including incentive fees, custodian fees, and corporate agents' fees);

.1.6.4 all known liabilities, present or future, including all matured contractual obligations for payment of money, including the amount of any unpaid distributions declared by the Fund, for each Sub-Fund;

.1.6.5 an appropriate provision for future taxes based on capital and income up to the Valuation Day, as determined from time to time by the Fund, and other reserves (if any) authorised and approved by the General Partner, as well as such amount (if any) as the General Partner may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Fund; and

.1.6.6 all other liabilities of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles.

.1.7 In determining the amount of such liabilities the General Partner shall, with due regard to the expenses borne by the General Partner out of its management fee, take into account all expenses payable by the Fund which shall include formation expenses, fees, expenses, disbursements and out-of-pocket expenses payable to its accountants, custodian and its correspondents, management company as well as any other agent employed by the Fund, the remuneration of the directors and their reasonable out-of-pocket expenses, insurance coverage and reasonable travelling costs in connection with General Partner meetings and investment committee meetings, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Fund with any governmental agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, licensing fees for the use of the various indexes, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, translating, printing, advertising and distributing the Private Placement Memorandum, further explanatory sales documents, periodical reports or registration statements, the costs of publishing the Net Asset Value and any information relating to the estimated value of the Fund, the cost of printing certificates, if any, and the costs of any reports to Shareholders, the cost of convening and holding Shareholders', General Partner and committee meetings, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, transaction fees, the cost of publishing the issue and redemption prices, interests, bank charges and brokerage, postage, insurance, telephone and telex. The Fund may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount for yearly or other periods.

.1.8 The assets and liabilities of different Sub-Funds or different Classes within the same Sub-Fund shall be allocated as follows:

.1.8.1 the proceeds to be received from the issue of Shares of a Sub-Fund and Class, if applicable shall be applied in the books of the Fund to the relevant Sub-Fund and Class, if applicable;

.1.8.2 where an asset is derived from another asset, such derived asset shall be applied in the books of the Fund to the same Sub-Fund and Class, if applicable as the assets from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant Sub-Fund and Class, if applicable;

.1.8.3 where the Fund incurs a liability which relates to any asset of a particular Sub-Fund and Class, if applicable or to any action taken in connection with an asset of a particular Sub-Fund and Class, if applicable, such liability shall be allocated to the relevant Sub-Fund and Class, if applicable;

.1.8.4 upon the record date for determination of the person entitled to any dividend declared on Shares of any Sub-Fund and Class, if applicable, the assets of such Sub-Fund and Class, if applicable shall be reduced by the amount of such dividends; and

.1.8.5 in the case where any asset or liability of the Fund cannot be considered as being attributable to a particular Sub-Fund and Class, if applicable, such asset or liability shall be allocated to all the Sub-Funds and Classes, if applicable pro rata to the NAV of the relevant Sub-Fund and Class, if applicable or in such other manner as determined by the General Partner acting in good faith.

.1.9 For the purposes of the NAV computation:

.1.9.1 Shares to be redeemed in accordance with the terms of the Private Placement Memorandum shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the General Partner on the relevant valuation time and from such time and until paid by the Fund the price therefore shall be deemed to be a liability of the relevant Sub-Fund and Class, if applicable;

.1.9.2 Shares to be issued shall be treated as being in issue as from the time specified by the General Partner on the valuation time, and from such time and until received by the relevant Sub-Fund and Class, if applicable, the price therefore shall be deemed to be a debt due to the relevant Sub-Fund and Class, if applicable;

.1.9.3 all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the currency in which the NAV for the relevant Sub-Fund and Class, if applicable, is calculated shall be valued after taking into account the rate of exchange prevailing on the principal market of each such asset on the dealing day preceding the valuation time;

.1.9.4 where on any valuation time the Fund has contracted to:

() a purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the relevant Sub-Fund and Class, if applicable and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the relevant Sub-Fund and Class, if applicable;

() b sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the relevant Sub-Fund and Class, if applicable and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Fund;

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such valuation time, then its value shall be estimated by the General Partner in good faith.

.1.10 The reference currency of the Fund is Swiss Franc (the CHF). Each Sub-Fund (and each Class within each Sub-Fund) may have a different reference currency. The NAV of each Sub-Fund's Shares is expressed in the reference currency of the relevant Sub-Fund and within each Sub-Fund the NAV of each Class, if applicable, is expressed in the reference currency of the relevant Class, as further described in the Sub-Fund Specifications.

.1.11 The General Partner has adopted a policy of valuing the investments of the Fund at fair value (juste valeur). The General Partner, in its discretion and in good faith, may permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value (juste valeur) of any asset of the Fund.

.1.12 Assets and liabilities expressed in a currency other than the reference currency of the Sub-Fund concerned shall be converted on the basis of the rate of exchange ruling on the relevant Valuation Day (as defined in the relevant Sub-Fund Specifications). If such rate of exchange is not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the General Partner.

.1.13 In the absence of bad faith, negligence or manifest error, every decision in calculating the NAV taken by the General Partner or by the Administrative Agent, shall be final and binding on the Fund and present, past or future Shareholders.

.1.14. Frequency and Temporary suspension of the calculation of the net asset value per share and of the issue, Redemption and Conversion of shares

.1.15 The valuation of the assets of each Sub-Fund and the calculation of the NAV per Share shall be performed by the General Partner or by the agent appointed for this purpose under the supervision of the General Partner, on such frequency as set forth in the relevant Sub-Fund Specifications (each a Valuation Day).

.1.16 The Fund is authorised to temporarily suspend the calculation of the NAV and the issue, conversion and redemption of any Class of Shares in any Sub-Fund in the following cases and furthermore in such cases, in respect of a specific Sub-Fund, as authorised in the relevant Sub-Fund Specifications:

.1.16.1 during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which any substantial portion of the investments of the Fund attributable to such Sub-Fund from time to time is quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation on the investments of the Fund attributable to a Sub-Fund quoted thereon; or

.1.16.2 during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the General Partner as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Fund attributable to such Sub-Fund would be impracticable; or

.1.16.3 during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments of the Fund attributable to such Sub-Fund or the current price or values on any stock exchange or other market in respect of the assets attributable to such Sub-Fund; or

.1.16.4 when for any other reason the prices of any investments owned by the Fund attributable to any Sub-Fund cannot promptly or accurately be ascertained; or

.1.16.5 during any period when the General Partner is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of the Shares of such Sub-Fund or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition, of investments or payments due on redemption of Shares cannot in the opinion of the General Partner be effected at normal rates of exchange.

.1.17 No Shares shall be issued, converted or redeemed during such a suspension.

.1.18 Where possible, all reasonable steps will be taken to bring any period of suspension to an end as soon as possible.

Title IV - Administration

Management.

.1.1 The Fund shall be managed by the General Partner who shall be the unlimited liable shareholder (associé-gérant-commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Fund for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Fund. The Limited Shareholders shall refrain from acting in a manner or capacity other than by exercising their rights as Limited Shareholders in general meetings and shall in such case be liable only to the extent of their commitments made (if any) or capital contributed to the Fund as per [5] above.

.1.2 The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Fund's interest which are not expressly reserved by laws or by these Articles to the general meeting of Shareholders, each time in compliance with the investment objectives and strategy of the Fund.

.1.3 The General Partner may be removed from its capacity as managing General Partner by Shareholders representing a majority of 75% of the votes cast at a general meeting of Shareholders where at least 66% of the voting rights are represented, on the occurrence of any of the following events:

.1.3.1 any action by the General Partner, or any person to whom the General Partner has delegated any part of its duties, which has been determined by an arbitrator or competent court in a final decision to constitute a fraud and which is not remedied within 60 (sixty) days after notification to the General Partner; or

.1.3.2 the determination by an arbitrator or competent court that the General Partner, or any person to whom the General Partner has delegated any part of its duties, has/have wilfully or through gross negligence committed a breach of one or more provisions of the Fund Documents, and which is not remedied within 60 (sixty) days after notification to the General Partner.

.1.4 The General Partner may, under its full responsibility, be assisted, while managing the Fund's assets by one or several investment managers and/or investment advisors or may delegate its powers in relation to the management of the assets of the Fund or a specific Sub-Fund to one or several agents.

.1.5. Corporate signature. Vis-à-vis third parties, the Fund is validly bound by the sole signature of the General Partner acting through one or more authorised signatories or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in its discretion.

Delegation of powers.

.1.1 The General Partner may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Fund deems necessary for the operation and management of the Fund or any Sub-Fund. Such appointments may be cancelled at any time by the General Partner. The officers need not be Shareholders of the Fund. Unless otherwise provided for by these Articles of Association, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the General Partner. The General Partner may furthermore appoint other agents, who need not to be members of the General Partner and who will have the powers determined by the General Partner.

.1.2 The General Partner may create from time to time one or several committees composed of General Partner members and/or external persons and to which it may delegate powers and roles as appropriate.

.1.3. Investment policies and Restrictions.

.1.4 The General Partner, based upon the principle of risk diversification and in accordance with the Private Placement Memorandum, has the power to determine the investment policies and strategies of each Sub-Fund of the Fund and the course of conduct of the management and business affairs of the Fund, within the restrictions as shall be set forth by the General Partner in compliance with applicable laws and regulations.

.1.5 The Fund may employ, for each Sub-Fund as set forth in the relevant Sub-Fund Specifications, techniques and instruments relating to transferable securities, currencies or any other financial assets or instruments for the purpose of hedging.

.1.6. Conflict of interests.

.1.7 No contract or other transaction between the Fund and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director of the General Partner who serves as a director, officer or employee of any company or firm, with which the Fund shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

.1.8 In the event that any director of the General Partner may have in any transaction of the Fund an interest different to the interests of the Fund, such director shall make known to the General Partner such conflict of interests and shall not consider or vote on any such transaction and such transaction, and such director's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders.

.1.9 The conflict of interests referred to in the preceding paragraph, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the sponsor, the investment manager, the custodian, the distributors as well as any other person, company or entity as may from time to time be determined by the General Partner on its discretion.

.1.10. Indemnification.

.1.11 The Fund shall indemnify any member of the board of managers of the General Partner, the General Partner, the investment advisor(s), the investment manager(s), the custodian, the administrative agent, the registrar and transfer agent and their affiliates as well as any officer and their heirs, executors and administrators against expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been a member of the board of managers of the General Partner, the General Partner, the investment advisor(s), the investment manager(s), the custodian, the administrative agent, the registrar and transfer agent and their affiliates or officer or, at its request, being or having been a member of any other entity of which the Fund or a Sub-Fund is an investor or creditor and from which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters in respect of which they may be finally declared to be liable for wilful misconduct, bad faith or gross negligence; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Fund is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a wilful misconduct, bad faith or gross negligence.

.1.12 The General Partner may decide that expenses effectively incurred by any General Partner or member of the management board of this latter in accordance with this Article may be advanced to the indemnified officer, provided that this officer will repay the advanced amounts if it is ultimately determined that he has not met the standard of care for which indemnification is available.

.1.13 The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which any officer may be entitled.

Title V - General Meetings of Shareholders

Powers and Voting rights.

.1.1 Any regularly constituted meeting of Shareholders (a General Meeting) shall represent the entire body of Shareholders of the Fund. Any resolution shall require the consent of the General Partner.

.1.2 Each Share entitles its holder to one (1) vote at any General Meeting.

.1.3. Convening and Participation.

.1.4 The annual General Meeting is held every year at the Fund's registered office or at any other address in Luxembourg indicated in the convening notice. The annual General Meeting shall be held on the second Friday of the month of February at 11 a.m. (Luxembourg time) unless this day is not a business day, in which case the meeting shall be held on the next following business day.

.1.5 The provisions of the 1915 Law relating to the notice periods, convening procedure as well as to the conduct of general meetings shall apply to the General Meetings of the Fund, unless otherwise provided herein.

.1.6 A General Meeting of Shareholders shall be convened by the General Partner pursuant to a notice setting forth the agenda and sent to the Shareholders by registered letter at least eight calendar days prior to the meeting. The General Partner may determine any conditions which must be fulfilled by the Shareholders in order to participate in such General Meeting.

.1.7 If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of the meeting.

.1.8 Shareholders representing one tenth of the share capital of the Fund may impose on the General Partner to call a General Meeting.

.1.9 A Shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a Shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

.1.10 Each Shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

.1.11 Each Shareholder may vote by way of voting forms provided by the Fund. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each resolution, three boxes allowing to (a) vote in favour, (b) vote against, or (c) abstain from voting. Voting forms must be sent back by the Shareholders to the registered office of the Fund. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for the calculation of the quorum. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention are void.

.1.12. Quorum and Majority rules.

.1.13 Unless otherwise required by laws or by these Articles, resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented, it being understood that any resolution shall validly be adopted only with the approval of the General Partner.

.1.14 The General Meeting may amend the Articles only if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments to the object or form of the Fund. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Memorial and in two Luxembourg newspapers. Such notices reproduce the agenda of the General Meeting and indicate the date and results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meeting, resolutions must be adopted by at least two-third of the votes cast, provided each time that the General Partner holds a veto right.

.1.15 In the event that a General Meeting is convened to resolve upon the removal of the General Partner or the entering into any agreement between the Fund and the General Partner, the General Partner shall have to abstain from voting and thus folds no veto right, being entitled only to inform the Limited Shareholders of its opinion on the relevant resolution.

.1.16 The nationality of the Fund and the commitment of each Shareholder may only be changed with the unanimous consent of the Shareholders.

.1.17. Bureau and Minutes.

.1.18 All General Meetings shall be chaired by the General Partner or by any duly authorised person designated by the General Partner.

.1.19 The minutes of the General Meeting shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary appointed by the chairman and the scrutiny, elected by the General Meeting.

.1.20. General meetings of sub-fund(s).

.1.21 The General Partner may at any time convene a general meeting of Shareholders of one or several specific Sub-Fund(s) in order to decide on any matter, which relate exclusively to such Sub-Fund(s).

.1.22 Legal provisions as well as provisions of these Articles relating to the general meetings of Shareholders of the Fund shall apply to the extent possible mutatis mutandis to the general meetings of Shareholders of one or several specific SubFund(s).

Title VII - Accounts - Distributions

Accounting year and Accounts.

.1.1 The accounting year of the Fund shall commence each year on the first of October and shall end on the thirtieth of September of the following year.

.1.2 Each year, the General Partner prepares the annual report in compliance with the 2007 Law. Such annual report must include a balance sheet or a statement of assets and liabilities, a profit and loss account, a report on the activities of the past financial year as well as any significant information.

.1.3 The annual accounts shall be approved by the annual General Meeting.

.1.4. Reference currency. The Fund shall prepare consolidated accounts in CHF. For the purpose of determining the capital of the Fund, the net assets attributable to each Sub-Fund shall, if not denominated in CHF, be converted into CHF and the capital shall be the aggregate of the net assets of all the Sub-Funds.

Auditor.

.1.1 The accounting data related in the annual report of the Fund shall be examined by an auditor ("réviseur d'entreprises agréé") appointed by the General Partner and remunerated by the Fund.

.1.2 The auditor shall fulfil the duties prescribed by the 2007 Law.

.1.3. Distributions.

.1.4 The annual general meeting of Shareholders shall approve the profit allocation proposed by the General Partner in accordance with the allocations rules set out in the Private Placement Memorandum and in particular as set forth in each Sub-Fund Specifications.

.1.5 The General Partner may in its discretion decide to pay interim dividends at any point in time unless otherwise provided for in the Private Placement Memorandum and, in particular, as set forth in the relevant Sub-Fund Specifications.

.1.6 Distributions shall be paid in CHF or in the base currency of a Sub-Fund and at such time and place that the General Partner shall determine from time to time.

.1.7 No distribution may be made which would result in the NAV of the Fund to fall below the minimum capital required by the 2007 Law, as set out in Article [5.3] above.

Title VIII - Dissolution - Liquidation

Term, Liquidation and Merger of sub-funds.

.1.1 The Sub-Funds may be created for any undetermined period or for a fixed period as provided for in the Private Placement Memorandum and, specifically, in the relevant Sub-Fund Specifications. In case a Sub-Fund is created for a fixed period, it will terminate automatically on its maturity date provided for in the relevant Sub-Fund Specifications.

.1.2 The General Partner may also decide to liquidate one Sub-Fund if the net assets of such Sub-Fund have decreased to, or have not reached, an amount determined by the General Partner to be the minimum level for such Sub-Fund to be operated in an economically efficient manner or if a change in the economic or political situation relating to the Sub-Fund concerned would justify such liquidation. All Shareholders will be notified by the Fund of any decision to liquidate the relevant Sub-Fund prior to the effective date of the liquidation and the notice will indicate the reasons for, and the procedures of, the liquidation operations.

.1.3 In the same circumstances as provided above, the General Partner may decide to terminate one Sub-Fund and contribute its assets into another existing or new Sub-Fund or into another collective investment vehicle. The General Partner may organise the amalgamation of two or more Sub-Funds if it believes that such a course of action is in the best interests of the Shareholders of the relevant Sub-Funds. Affected Shareholders will be notified of any such decision and relevant information in relation to the new Sub-Fund. Notice will be provided at least one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request that their Shares be redeemed, without any fees or costs, before the amalgamation is completed.

.1.4 Where assets are to be contributed to another collective investment vehicle, the amalgamation will be binding only on Shareholders in the relevant Sub-Fund who expressly consent to such amalgamation. Where the General Partner does not have the authority to do so or where the General Partner determines that the decision should be put to the Shareholders for their approval, the decision to liquidate or to merge a Sub-Fund shall instead be taken at a General Meeting of the relevant Sub-Fund. In such an event, the General Meeting of the Sub-Fund shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of Shareholders holding 50% of the Shares represented at such General Meeting. Shareholders will be notified by the Fund of any resolution to proceed with liquidation or amalgamation at least one month before the effective date of the liquidation or amalgamation of the Sub-Fund in order to enable Shareholders to request redemption or conversion of their Shares, without any fees or costs, before the liquidation or amalgamation of the Sub-Fund takes place.

.1.5 As soon as the decision to liquidate or merge a Sub-Fund is taken, the issue of Shares in such Sub-Fund is prohibited and shall be deemed void.

.1.6 Each Sub-Fund may be separately dissolved without impacting any other Sub-Fund. The dissolution of the last Sub-Fund causes ipso jure the liquidation of the Fund.

.1.7. Dissolution and Liquidation of the fund.

.1.8 The Fund may at any time be dissolved by a resolution of the General Meeting resolving in the conditions prescribed for the amendment of these Articles. The Fund shall also be dissolved upon dissolution of the last existing Sub-Fund.

.1.9 Whenever the share capital falls below two third of the minimum capital indicated in Article [5.3] above, the question of the dissolution of the Fund shall be referred to the General Meeting by the General Partner. In such an event, the General Meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of Shareholders holding 50% of the Shares represented at such General Meeting.

.1.10 Whenever the share capital falls below one quarter of the minimum capital indicated in Article [5.3] above, the question of the dissolution of the Fund shall be referred to the General Meeting by the General Partner. In such an event, the General Meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of Shareholders holding 25% of the Shares represented at such General Meeting.

.1.11 Where the holding of a General Meeting is required in accordance with Article [32.2] above or [32.3] above, such General Meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from the assessment that the net assets of the Fund have fallen below two third or one quarter of the legal minimum, as the case may be.

.1.12 In the event of dissolution of the Fund, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding on such dissolution and subject to the approval of the CSSF. The operations of liquidation will be carried out pursuant to Luxembourg applicable laws.

.1.13. Liquidation proceeds.

.1.14 The net proceeds of liquidation corresponding to each Sub-Fund shall be distributed by the liquidator(s) to the Shareholders of the relevant Sub-Fund in accordance with the rules applicable to the allocation of profits in such Sub-Fund as referred to under Article [30] above.

.1.15 Any liquidation proceeds that cannot be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the liquidation will be deposited with the Luxembourg "Caisse de Consignation».

.1.16. Consolidation/splitting of shares. The General Partner may consolidate Shares of different Classes within a Sub-Fund or split the Shares of a Sub-Fund into two or more different Classes. A consolidation or split may also be resolved by a General Meeting of the Sub-Fund concerned deciding, without any quorum requirements, at the simple majority of the Shares present or represented.

Title IX - General

Amendments to these articles. These Articles may be amended by a General Meeting subject to the quorum requirements provided by the 1915 Law.

Applicable law

All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the 2007 Law as such laws have been or may be amended from time to time.

Transitory dispositions

- .1 The first accounting year begins on the date of incorporation of the Company and will end on 30 September 2011.
- .2 The first annual general meeting of Shareholders will be held in 2012.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed for the following Shares in the Fund:

1) ANFRA Investment Systems S.à r.l.	1 Management Share
2) ANFRA Investment Systems S.à r.l.	2 Ordinary Shares
3) Eddie Karl-Gustaf Fransson	20 Ordinary Shares
4) Claes Peter Birger Andersson	<u>20 Ordinary Shares</u>
Total:	43 Shares

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of forty-three thousand Swiss Franc (CHF 43,000) is from now on at the free disposal of the Company, evidence of which was given to the undersigned notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 3,000.-.

General Meeting of the Shareholders

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the meeting has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is 58, rue Charles Martel, Luxembourg L-2134;
2. Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, is appointed as réviseur d'entreprises agréé of the Company for a period ending at the annual general meeting to be held in 2012.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said appearing parties signed together with Us, the notary, this original deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille dix, le treize septembre.

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU:

1. ANFRA Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, Luxembourg L-2134 et dont l'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours (the "General Partner" - associé gérant commandité"), ici représentée par Christine Evans, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le [([);

2. Claes Peter Birger Andersson, un ressortissant suédois, avec passeport suédois numéro 45202957 et adresse physique au 21, route des esserts, CH-1279, Bogies-Bossey, Suisse, ici représenté par Christine Evans, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le

et

3. Eddie Karl-Gustaf Fransson, un ressortissant suédois, avec passeport suédois numéro 52276688 et adresse physique au 13, Chemin de Varmey, CH-1299 Crans-Pres-Celigny, Suisse, ici représenté par Christine Evans, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le

ensemble référés en tant que "Limited Partners" - "Actionnaires commanditaires"

Lesdites procurations, après avoir été paraphées et signées "ne varietur" par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Ces parties comparantes ont prié le notaire instrumentant d'arrêter les statuts suivants d'une société en commandite par actions qu'elles déclarent établir comme suit:

Titre I^{er} . - Forme et Dénomination - Siège social - Durée - Objet

1. Forme et Dénomination. Il existe entre l'associé gérant commandité et les actionnaires commanditaires (les actionnaires commanditaires avec l'associé gérant commandité référés comme les "Actionnaires"), une société en commandite par actions luxembourgeoise sous forme de société d'investissement à capital variable organisée comme un fonds d'investissement spécialisé dénommée ANFRA Investment Funds S.C.A. SICAV-SIF (ci-après le Fonds), régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi de 1915), la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la Loi de 2007) telle que modifiée, et les présents statuts (les Statuts).

2. Siège social.

.2.1 Le siège social du Fonds est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision de l'Associé Commandité. Le siège social peut également être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des Actionnaires adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

.2.2 Des succursales, filiales ou autres bureaux de représentation pourront être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger sur décision de l'Associé Commandité. Au cas où l'Associé Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou des développements ou événements militaires ou de nature à compromettre l'activité normale du Fonds à son siège social ou la communication entre ce siège et les personnes se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité du Fonds, qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

3. Durée.

.3.1 Le Fonds est constitué pour une durée indéterminée.

.3.2 Le Fonds ne sera pas dissout par l'effet de la mort, la suspension des droits civiques, l'incapacité, l'insolvabilité, la faillite ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Actionnaires.

.3.3 Le Fonds ne prendra pas fin dans l'hypothèse de la démission, de la révocation, de la dissolution, de la faillite ou de l'insolvabilité de l'Associé Commandité. L'assemblée générale des Actionnaires pourra nommer un gérant intérimaire, Actionnaire ou non, sous réserve de l'approbation préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

.3.4. Le gérant intérimaire prendra les mesures urgentes et d'administration ordinaire jusqu'à la tenue d'une assemblée générale des Actionnaires, qui prendra la décision de maintenir ou non le Fonds en activité, et en cas de décision de maintenir les activités du Fonds, nommera un gérant de remplacement. Le gérant intérimaire convoquera une assemblée générale des Actionnaires dans les quinze jours de sa nomination, conformément aux procédures décrites à l'article [23] ci-dessous.

.3.5. Le gérant intérimaire ne répondra que de l'exécution de son mandat.

4. Objet.

.4.1 L'objet du Fonds est d'investir les fonds qui sont à sa disposition en toute catégorie d'actifs éligibles au sens de la Loi de 2007, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier les Actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.

.4.2 Le Fonds peut prendre toutes mesures et effectuer toutes les transactions qu'il jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi de 2007.

Titre II. Capital social - Actions - Sous-fonds

5. Capital social.

.5.1 Le capital social du Fonds sera représenté par des actions sans valeur nominale et sera à tout moment égal à l'actif net total du Fonds et de ses Sous-Fonds (tel que défini ci-dessous), le cas échéant. Le capital social initial du Fonds lors de sa constitution est égal à quarante-trois mille Francs Suisses (CHF 43,000) divisé en une (1) Action de Commandité sans droit de participation (l'Action de Commandité) et quarante-deux (42) actions ordinaires (les Actions Ordinaires) (l'Action de Commandité, les Actions Ordinaires ainsi que toute autre Catégorie d'Actions créées et émises en conformité avec les présents Statuts sont collectivement appelées les Actions).

.5.2 L'Action de Commandité est exclusivement réservée à l'Associé Commandité. Les Actions sont offertes aux investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi de 2007 (chacun un Investisseur Averti).

.5.3 Le capital social minimum doit être d'un million deux cent cinquante mille euros (€ 1.250.000), ou l'équivalent en Franc Suisse, et doit être atteint dans un délai de douze mois à partir de la date à laquelle le Fonds a été agréé conformément à la Loi de 2007.

6. Actions ordinaires. Vingt (20) Actions Ordinaires seront émises au profit Claes Peter Birger Andersson, vingt (20) Actions Ordinaires seront émises au profit de Eddie Karl-Gustaf Fransson et deux (2) Actions Ordinaires seront émises au profit de l'Associé Commandité lors de la création du Fonds et sera obligatoirement rachetée par l'Associé Commandité, et le prix de souscription sera reversé aux détenteurs de telles Actions Ordinaires, immédiatement après la première émission d'Actions du premier Sous-Fonds et sous réserve qu'au moins quarante-deux (42) Actions de cette sorte aient été émises.

7. Sous-fonds.

.7.1 Le Fonds est composé d'un ou plusieurs sous-fonds (collectivement les Sous-Fonds et individuellement un Sous-Fonds), conformément à l'article 71 de la Loi de 2007, chacun d'eux constituant un ensemble d'actifs distincts, géré dans l'intérêt exclusif des Actionnaires Commanditaires de ce Sous-Fonds. Un premier Sous-Fonds sera créé endéans six (6) mois de la constitution du Fonds. Le nom de chaque Sous-Fonds comprendra la première partie du nom du Fonds, suivi de la dénomination que l'Associé Commandité déterminera à sa seule discrétion.

.7.2 L'Associé Commandité peut, à tout moment, créer de nouveaux Sous-Fonds et en déterminer le nom et les caractéristiques spécifiques (y compris, entre autres, les objectifs, politique, stratégie et/ou restrictions d'investissement, structure spécifique de frais, devise de référence) qui seront décrits plus précisément dans le mémorandum de placement privé du Fonds tel que modifié et mis à jour de temps à autre (le Mémorandum de Placement Privé), et seront entièrement décrits dans la Partie II du Mémorandum de Placement Privé (les Spécifications du Sous-Fonds), qui est partie intégrante du Mémorandum de Placement Privé pour considération du Sous-Fonds en question.

.7.3 Le Fonds est une entité juridique unique. Cependant, par dérogation à l'article 2093 du Code Civil luxembourgeois et en conformité avec les dispositions de l'article 71 de la Loi de 2007, les actifs de n'importe quel Sous-Fonds donné ne sont disponibles qu'aux fins de satisfaire les dettes, les obligations et engagements se rapportant à ce Sous-Fonds. Entre Actionnaires, chaque Sous-Fonds est traité comme une entité distincte.

8. Classes d'actions. L'Associé Commandité peut, à tout moment, émettre différentes classes d'Actions (collectivement les Classes et individuellement une Classe) pour chaque Sous-Fonds, auxquelles pourront être attachés différents droits et obligations en ce qui concerne les investisseurs éligibles, les droits aux profits et aux revenus, les caractéristiques de rachat, les obligations quant aux publications de rapports et/ou de frais et coûts, tels que décrits dans les Spécifications du Sous-Fonds.

9. Forme des Actions.

.9.1 Le Fonds émettra uniquement des Actions sous forme nominative.

.9.2 Toutes les Actions émises par le Fonds seront inscrites dans un registre des Actions qui sera conservé au siège social du Fonds, ce registre des Actions contiendra le nom de chaque propriétaire d'Actions nominatives, son lieu de résidence ou son domicile élu, ainsi que le nombre d'Actions nominatives qu'il détient et le montant libéré sur chaque fraction d'Action.

.9.3 L'inscription du nom d'un Actionnaire au registre des Actions établira son droit de propriété sur ces Actions nominatives. Le Fonds n'émettra normalement pas de certificats concernant cette inscription mais chaque Actionnaire recevra une confirmation écrite de son actionnariat sur demande.

.9.4 Les Actionnaires habilités à recevoir des Actions nominatives fourniront au Fonds une adresse à laquelle toutes les communications et notices pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des Actions.

.9.5 Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse, le Fonds peut en faire mention au registre des Actions, et l'adresse de l'Actionnaire sera considérée comme celle du siège social du Fonds, ou à toute autre adresse inscrite par le Fonds de temps à autre, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie au Fonds par cet Actionnaire. Un Actionnaire peut, à tout moment, modifier l'adresse telle que mentionnée au registre des Actions par notification écrite envoyée au siège social du Fonds ou à toute autre adresse fixée de temps à autre par le Fonds.

.9.6 Le Fonds ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété de cette/ces Action(s) est contestée, toutes les personnes invoquant un droit sur cette/ces Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter cet actionnariat vis-à-vis du Fonds. L'Associé Commandité peut suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette/ces Action(s) jusqu'à ce qu'un tel mandataire soit régulièrement désigné. Dans le cas où une Action est enregistrée au nom de plus d'une personne, le propriétaire enregistré en premier dans le registre sera réputé être le représentant de tous les copropriétaires et sera seul autorisé à être traité comme propriétaire de cette Action à toutes fins, y compris, sans limitation, pour la réception de convocations du Fonds.

.9.7 Le Fonds peut décider d'émettre des fractions d'Actions jusqu'à la troisième décimale. Ces fractions d'Actions ne donneront pas de droit de vote mais donneront le droit de participer de façon proportionnelle aux actifs nets se rapportant à la Classe d'Actions concernée.

.9.8 Les paiements de dividendes aux Actionnaires seront effectués, le cas échéant, par virement bancaire ou par cheque envoyés à leur adresse mentionnée dans le registre des Actions.

10. Emission et Souscription des Actions.

.10.1 Les Actions ne pourront être souscrites que par les investisseurs ayant le statut d'Investisseur Averti. Le respect des conditions de ce statut par chaque investisseur sera vérifié par l'Associé Commandité ou par tout mandataire auquel cette fonction aura été déléguée par l'Associé Commandité. Cette restriction n'est pas applicable à l'Associé Commandité.

.10.2 Les investisseurs qui désirent souscrire à des Actions d'un Sous-Fonds devront signer un contrat de souscription (le Contrat de Souscription) qui sera signé par l'Associé Commandité après acceptation. Les investisseurs s'engagent donc à souscrire et à accepter les Actions conformément aux Statuts, ainsi qu'aux termes et conditions décrits dans le Mé-morandum de Placement Privé.

.10.3 L'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre, à tout moment, un nombre illimité d'Actions supplémentaires de toute Classe et de tout Sous-Fonds, sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les Actions à émettre. Chaque nouvelle Action émise, d'une Classe ou d'un Sous-Fonds spécifique, confère à son propriétaire les mêmes droits et obligations que les propriétaires des Actions existantes appartenant à la même Classe du même Sous-Fonds.

.10.4 Aucune Action de Commandité ou Action Ordinaire supplémentaire ne pourra être émise.

.10.5 Les Actions peuvent être désignées par série (chacune, une Série), chacune d'elle correspondant à une période d'émission spécifique, ainsi que cela résulte pour chaque Classe des Spécifications du Sous-Fonds y afférentes. Les Actions de chaque Série d'une Classe particulière auront les mêmes caractéristiques que les Actions de chacune des autres Séries se rapportant à la même Classe, la seule différence résidant en leur date d'émission et donc en ce qui concerne les droits et obligations correspondant à cette date d'émission.

.10.6 Les Actions seront sans valeur nominale.

.10.7 L'Actionnaire Commandité peut imposer des conditions à l'émission d'Actions (ce qui comprend la signature des documents de souscription et la fourniture de toute information que l'Actionnaire Commandité jugera pertinente) et pourra fixer un niveau minimum de souscription. L'Actionnaire Commandité peut également imposer un droit de souscription pour un Sous-Fonds spécifique et a le droit d'y renoncer totalement ou partiellement. Toutes les conditions auxquelles l'émission d'Actions peut être soumise seront détaillées dans le Mé-morandum de Placement Privé et, plus précisément, des Spécifications du Sous-Fonds en question.

.10.8 Le prix d'émission des Actions est déterminé par l'Associé Commandité Classe par Classe ainsi que décrit précisément dans les Spécifications du Sous-Fonds y afférentes.

.10.9 Les Actions seront attribuées uniquement après acceptation de la souscription et contre le paiement d'au moins 5% du prix d'émission. Le prix d'émission doit être reçu avant l'émission des Actions. Le paiement sera effectué dans les conditions et endéans les délais déterminés par l'Associé Commandité dans les Spécifications du Sous-Fonds pertinent.

.10.10 L'Associé Commandité peut convenir de l'émission d'Actions en contrepartie d'apports en nature, dans le respect des conditions établies par le droit luxembourgeois.

.10.11 Si un investisseur ne satisfait pas aux exigences de paiement décrites de façon précise dans les Spécifications du Sous-Fonds pertinent, il sera en défaut et s'exposera aux conséquences fixées pour chaque Sous-Fonds et décrites dans les Spécifications du Sous-Fonds.

.10.12 L'Associé Commandité peut déléguer à tout administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir dûment autorisé, ou tout autre mandataire dûment autorisé à cette fin, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir paiement du prix d'émission de toutes Actions à émettre, et à les délivrer.

11. Transfert des Actions.

.11.1 Les Actions sont généralement librement transférables entre Investisseurs Avertis mais sous réserve des conditions au transfert fixées dans les Spécifications du Sous-Fonds pertinent.

.11.2 Tout transfert d'Actions nominatives sera effectué au moyen d'une déclaration écrite de transfert à inscrire dans le registre des Actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par les personnes détenant des procurations valables pour agir à cet effet. Conformément à l'article [11.1] ci-dessus, tout transfert d'Actions sera inscrit dans le registre des Actionnaires, cette inscription sera signée par l'Associé Commandité ou par tout responsable du Fonds ou par toute autre personne dûment autorisée par l'Associé Commandité.

.11.3 L'Action de Commandité est exclusivement et obligatoirement transférable en cas de remplacement de l'Associé Commandité conformément à l'article [3.3]. ci-dessus.

12. Rachat d'actions.

.12.1 Le rachat de certaines Classes d'Actions dans certains Sous-Fonds peut être autorisé, pour chaque Classe d'Actions tel qu'établi dans les Spécifications du Sous-Fonds pertinent.

.12.2 L'Associé Commandité peut, au moyen d'une notice de rachat, décider de racheter des Actions d'un Actionnaire, cet Actionnaire sera dans l'obligation de vendre ses Actions au Fonds aux conditions déterminées conformément aux dispositions du Mémoire de Placement Privé et, plus précisément, dans les Spécifications du Sous-Fonds pertinent.

13. Conversion des Actions.

.13.1 La conversion des Actions d'un Sous-Fonds donné en Actions d'un autre Sous-Fonds ou la conversion (ou l'échange) d'Actions d'une Classe en Actions d'une autre Classe au sein du même Sous-Fonds ou de Sous-Fonds différents peut être autorisée Sous-Fonds par Sous-Fonds, ainsi que Classe par Classe, tel que décrit dans les Spécifications des Sous-Fonds pertinents.

.13.2 L'Action de Commandité n'est pas convertible.

Titre III. Valeur nette d'inventaire

14. Calcul de la valeur nette d'inventaire.

.14.1 La valeur nette d'inventaire par Action de chaque Série au sein d'une Classe et d'un Sous-Fonds (la Valeur Nette d'Inventaire ou VNI) est la valeur obtenue en divisant le total de l'actif net du Fonds attribuable à chaque Série d'une Classe d'Action spécifique au sein de ce Sous-Fonds, qui est la valeur de la part d'actifs diminuée de la part du passif de cette Classe au Jour d'Évaluation (telle que défini ci-dessous), par le nombre total d'Actions de la Série de la Classe pertinente au sein du Sous-Fonds. La valeur des actifs nets de chaque Sous-Fonds est égale à la différence entre la valeur des actifs et du passif de ce Sous-Fonds. La valeur de l'actif net est calculée dans la devise de référence de cette Classe et peut être exprimée dans toutes autres devises que l'Associé Commandité peut désigner. La valeur de l'actif net de chaque Sous-Fonds est calculée dans la devise de référence de ce Sous-Fonds.

.14.2 Le total des actifs nets du Fonds correspond à la somme des actifs nets de tous les Sous-Fonds et des actifs alloués aux Actions Ordinaires (s'il y en a) et de l'Action de Commandité.

.14.3 Les actifs du Fonds comprennent pour chaque Sous-Fonds:

.14.3.1 tous les avoirs en espèces, à recevoir ou en dépôt, y compris tout intérêt couru s'y rapportant;

.14.3.2 toutes les créances et les effets payables sur demande et tout compte dû (y compris le montant de titres vendus mais non livrés);

.14.3.3 tous les titres, actions, obligations, billets à terme, titres obligataires, droits de souscription, warrants et toutes autres sortes de titres, instruments du marché monétaire et capitaux assimilés dus ou contractés en faveur du Fonds;

.14.3.4 tous les intérêts courus attachés aux éléments d'actifs porteurs d'intérêts, excepté si ces intérêts sont inclus ou reflétés dans le montant principal de ces actifs;

.14.3.5 tous les dividendes en action, dividendes en espèces et les distributions en espèces à recevoir par le Fonds pour autant que les informations y afférentes soient raisonnablement mises à la disposition du Fonds;

.14.3.6 les frais d'établissement du Fonds, notamment le coût d'émission et de distribution des Actions du Fonds, pour autant que ces frais n'aient pas été amortis et pour autant que le Fonds en soit remboursé;

.14.3.7 la valeur de liquidation de tous les contrats à terme ainsi que des options d'achat et des options de vente dans lesquelles le Fonds, a une position ouverte; et

.14.3.8 tous autres éléments d'actifs de quelque nature que ce soit, incluant les frais payés d'avance.

.14.4 La valeur de ces actifs peut être déterminée à la juste valeur en tenant compte des principes suivants:

.14.4.1 la valeur de tous les avoirs en caisse ou dépôt, créances, bons et acomptes à recevoir, dépenses avancées, distributions en espèces et intérêts déclarés ou échus susmentionnés et non encore encaissés seront considérés pour leur montant total, à moins qu'un tel montant soit peu susceptible d'être payé ou reçu en totalité, auquel cas la valeur en sera réduite par une remise considérée comme appropriée et reflétant la réalité;

.14.4.2 les titres cotés en bourse et négociés principalement sur un ou plusieurs marchés reconnus seront évalués à leur dernier prix de marché connu le jour de la date d'évaluation;

.14.4.3 les investissements dans les organismes de placement collectif sous-jacents sont pris à leur dernière VNI officielle connue à Luxembourg au moment du calcul de la VNI du Sous-Fonds concerné. Si un tel prix n'est pas représentatif de la juste valeur des actifs, alors le prix sera déterminé par l'Associé Commandité sur la base de la juste valeur. Les investissements dont le prix fait l'objet de propositions et d'offres sont évalués au prix moyen, si l'Associé Commandité n'en décide pas autrement;

.14.4.4 les titres non cotés pour lesquels des cotations sur les marchés de gré à gré sont aisément disponibles (incluant les titres cotés pour lesquels le marché primaire est supposé être un marché de gré à gré) seront évalués à un prix équivalent au dernier prix connu fournis par les services de cotations reconnus ou les courtiers;

.14.4.5 tous les autres titres non cotés en bourse, les autres titres, instruments ou investissements pour lesquels des cotations sur un marché sérieux n'est pas disponible, les titres, les instruments ou investissements pour lesquels l'Associé Commandité détermine discrétionnairement que les méthodes d'évaluation précitées ne représentent pas la juste valeur de ces titres, instruments ou investissements seront évalués par l'Associé Commandité soit sur base du coût pour le Sous-Fonds, soit de bonne foi en utilisant les méthodes considérées comme appropriées.

.14.5 Les actifs exprimés dans une devise autre que la devise de référence du Sous-Fonds concerné ou en Euro devront être convertis sur la base du taux de change en vigueur au Jour d'Évaluation concerné. Si un tel taux n'est pas disponible, le taux de change sera déterminé de bonne foi par ou en fonction de procédures établies par l'Associé Commandité.

.14.6 Les dettes du Fonds incluront, pour chaque Sous-Fonds:

.14.6.1 tous les prêts, effets et comptes à payer;

.14.6.2 tous les intérêts échus sur les prêts (y compris les commissions à avancer pour l'engagement de tels prêts);

.14.6.3 toutes les dépenses échues ou à payer (notamment les dépenses administratives, les frais d'audit et de gestion, y compris les primes et bonus, les frais de garde et les commissions des domiciliataires);

.14.6.4 toutes les dettes connues, présentes ou futures, notamment toutes les obligations contractuelles échues pour le paiement d'une somme d'argent incluant le montant de toutes distributions non encore payées déclaré par le Fonds, pour chaque Sous-Fonds;

.14.6.5 une provision appropriée pour les impôts futurs sur le capital et les revenus jusqu'au Jour d'Évaluation, telle que déterminée de temps à autre par le Fonds, et les autres réserves (s'il y en a) autorisées et approuvées par l'Associé Commandité, ainsi que tout montant (s'il y en a) que l'Associé Commandité pourrait considérer comme approprié en raison des responsabilités probables du Fonds; et

.14.6.6 tous les autres engagements de quelque sorte et nature que ce soit, conformément aux principes comptables généralement admis.

.14.7 Pour la détermination du montant de ce passif, l'Associé Commandité devra, au vu des dépenses à la charge de l'Associé Commandité déduites de sa commission de gestion, prendre en compte toutes les dépenses à payer par le Fonds qui incluront les frais d'établissement, commissions, dépenses, décaissements, débours à payer à ses comptables, au dépositaire et à ses correspondants, à sa société de gestion ainsi qu'à tout autre agent employé par le Fonds, la rémunération des administrateurs et leurs frais raisonnables, polices d'assurance et les coûts raisonnables de voyage liés aux réunions de l'Associé Commandité et du comité d'investissement, honoraires et frais pour des services juridiques ou d'audit, tous coûts et frais liés à l'enregistrement du Fonds et au maintien de cet enregistrement auprès de toute agence gouvernementale, ou marché financier au Grand-Duché de Luxembourg et dans tout autre pays, droits d'utilisation des licences pour l'usage de différents indices, frais de publication et de report, y compris les frais de la préparation, traduction, impression, publicité et distribution du Mémoire de Placement Privé, de documents de vente explicatifs additionnels, rapports périodiques ou d'enregistrement, frais de publication de la Valeur Nette d'Inventaire et de toute information concernant la valeur estimée du Fonds, frais d'impression de certificats s'il y en existe, coûts de tous rapports aux Actionnaires, frais de convocation et de tenue des assemblées d'Actionnaires, de l'Associé Commandité et des comités, tous impôts, taxes, droits d'enregistrement, ou impositions similaires, ainsi que tous les autres coûts de fonctionnement, y compris les frais liés à l'achat et à la vente des actifs, les frais de transaction, le coût de publication du prix d'émissions et de rachats des Actions, intérêts, frais de courtage et frais bancaires, frais postaux, primes d'assurance, frais de téléphone et de télex. Le Fonds peut s'acquitter de ses dépenses administratives ou autres dépenses de nature récurrente sur base d'un montant estimé au prorata sur une période annuelle ou autre.

.14.8 Les actifs et passifs des différents Sous-Fonds ou des différentes Classes au sein du même Sous-Fonds seront affectés comme suit:

.14.8.1 les produits à recevoir de l'émission d'Actions d'un Sous-Fonds et d'une Classe, le cas échéant, seront inscrits dans les comptes du Fonds se rapportant au Sous-Fonds et à la Classe pertinent, le cas échéant;

.14.8.2 quand un actif provient d'un autre actif, cet actif sera inscrit dans les comptes du Fonds relativement au même Sous-Fonds et d'une Classe, le cas échéant, que l'actif duquel il provient et, à chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution de valeur sera appliquée audit Sous-Fonds et à la Classe en question;

.14.8.3 quand le Fonds encourt une dette en relation avec un actif d'un Sous-Fonds particulier et d'une Classe particulière, le cas échéant, ou à une mesure prise en rapport avec un actif d'un Sous-Fonds particulier et d'une Classe particulière, le cas échéant, cette dette doit être attribuée au Sous-Fonds et à la Classe concernés, le cas échéant;

.14.8.4 à la date de référence pour la détermination du droit d'une personne à recevoir un dividende déclaré sur les Actions d'un Sous-Fonds particulier et d'une Classe particulière, le cas échéant, les actifs de ce Sous-Fonds et de cette Classe particulière, le cas échéant, seront diminués du montant de ces dividendes; et

.14.8.5 au cas où un actif ou un élément du passif du Fonds ne peut être considéré comme attribuable à un Sous-Fonds particulier et à une Classe particulière, le cas échéant, cet actif ou cet élément du passif sera attribué à tous les Sous-Fonds et Classes, le cas échéant, en proportion de la VNI de chaque Sous-Fonds et Classes, le cas échéant, ou d'une autre manière que l'Associé Commandité déterminera de bonne foi.

.14.9 Pour le calcul de la VNI:

.14.9.1 les Actions à racheter en conformité avec les dispositions du Mémoire de Placement Privé seront considérées comme existantes et prises en compte jusqu'au moment suivant immédiatement celui déterminé par l'Associé Commandité à la date d'évaluation pertinente, et depuis cet instant jusqu'à son paiement par le Fonds, leur prix sera considéré comme une dette du Sous-Fonds et de la Classe en question, le cas échéant;

.14.9.2 les Actions à émettre seront considérées comme étant émises depuis le moment précisé par l'Associé Commandité à la date d'évaluation pertinente, et depuis ce moment jusqu'à sa réception par le Sous-Fonds et par la Classe en question, le cas échéant, le prix sera considéré comme une dette envers le Sous-Fonds et la Classe en question, le cas échéant;

.14.9.3 tous les investissements, les avoirs en caisse et les autres actifs exprimés dans une devise autre que celle dans laquelle la VNI du Sous-Fonds concerné et de la Classe concernée est calculée devront être évalués après avoir pris en compte le taux de change qui prévaut sur le marché principal de tels actifs au jour de marché précédant l'évaluation;

.14.9.4 lorsqu'à la date d'évaluation le Fonds s'est engagé par contrat à:

() a acquérir tout élément d'actif, la valeur de la contrepartie à payer pour cet élément d'actif sera inscrite comme dette du Sous-Fonds et de la Classe en question le cas échéant, et la valeur de cet élément d'actif à acquérir sera inscrite comme actif du Sous-Fonds et de la Classe en question le cas échéant;

() b vendre tout élément d'actif, la valeur de la contrepartie à encaisser pour cet élément d'actif sera inscrite à l'actif du Sous-Fonds et de la Classe en question, le cas échéant, et l'élément d'actif à délivrer ne sera pas inclus dans les actifs du Fonds;

sous réserve néanmoins que si la valeur ou la nature exacte d'une telle contrepartie ou d'un tel élément d'actif n'est pas connue au moment de l'évaluation, la valeur sera estimée par l'Associé Commandité de bonne foi.

.14.10 La devise de référence du Fonds est le Franc Suisse (CHF). Chaque Sous-Fonds (et chaque Classe au sein de chaque Sous-Fonds) peut avoir une devise de référence différente. La VNI des Actions de chaque Sous-Fonds est exprimée dans la devise de référence du Sous-Fonds concerné au sein de chaque Sous-Fonds, la VNI de chaque Classe est, le cas échéant, exprimée dans la devise de référence de la Classe concernée, ainsi qu'il est décrit plus avant dans les Spécifications du Sous-Fonds pertinent.

.14.11 L'Associé Commandité a adopté une politique d'évaluation des investissements du Fonds à la juste valeur (fair value). L'Associé Commandité, à sa seule discrétion et de bonne foi, peut autoriser qu'une autre méthode d'évaluation soit utilisée s'il considère que cette évaluation reflète mieux la juste valeur (fair value) de certains actifs du Fonds.

.14.12 Les éléments d'actif et du passif exprimés dans une devise autre que la devise de référence d'un Sous-Fonds seront convertis sur base du taux de change ayant cours au Jour d'Évaluation pertinent (tel que défini dans les Spécifications du Sous-Fonds pertinent). Si un tel taux de change n'est pas disponible, le taux de change sera déterminé de bonne foi par ou selon une procédure fixée par l'Associé Commandité.

.14.13 En l'absence de mauvaise foi, de négligence ou d'erreur manifeste, chaque décision prise pour le calcul de la VNI par l'Associé Commandité, ou par l'Agent d'Administration sera définitive et liera le Fonds ainsi que les Actionnaires présents, passés ou futurs.

15. Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action et de l'Emission, Rachat et Conversion d'Actions.

.15.1 L'évaluation des actifs de chaque Sous-Fonds et le calcul de la VNI par Action seront effectués par l'Associé Commandité ou par l'agent nommé à cet effet sous la supervision de l'Associé Commandité, à la fréquence déterminée par les Spécifications du Sous-Fonds pertinent (un Jour d'Évaluation).

.15.2 Le Fonds peut temporairement suspendre la détermination de la VNI ainsi que l'émission, la conversion et le rachat de toute Classe d'Action de tout Sous-Fonds dans les cas suivants, et dans ces cas, tel qu'autorisé par les Spécifications du Sous-Fonds en question:

.15.2.1 pendant toute période durant laquelle les principales bourses de valeurs ou autres marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements du Fonds attribuables à ce Sous-Fonds à un certain moment est cotée ou négociée, sont fermés pour une autre raison que des vacances ordinaires, ou durant laquelle ces opérations sont restreintes ou suspendues, pour autant qu'une telle restriction ou suspension affecte l'évaluation des investissements du Fonds attribuables à un Sous-Fonds coté sur ces marchés; ou

.15.2.2 pendant l'existence d'un état des affaires constituant une urgence de l'avis de l'Associé Commandité, et ayant pour conséquence de rendre la cession ou l'évaluation des actifs dont le Fonds est propriétaire et attribuables à un tel Sous-Fonds malaisée; ou

.15.2.3 durant la survenance d'une panne des moyens de communication normalement utilisés pour la détermination du prix ou de la valeur de tout investissement du Fonds attribuable à ce Sous-Fonds ou du prix ou des valeurs actuels sur es bourses d'échange ou autres marchés pour les actifs attribuables à ce Sous-Fonds; ou

.15.2.4 pour toute autre raison, les prix des investissements appartenant au Fonds et attribuables à ce Sous-Fonds ne peuvent être rapidement et précisément établis; ou

.15.2.5 pendant toute période durant laquelle l'Associé Commandité n'est pas en mesure de rapatrier des fonds aux fins d'effectuer les paiements de rachat d'Actions de ce Sous-Fonds, ou durant laquelle tout transfert de fonds qui se rapporte à la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou paiements dus au titre du rachat d'Actions ne peuvent être effectués à un taux de change normal de l'avis de l'Associé Commandité.

.15.3 Aucune Action ne peut être émise, convertie ou rachetée lors d'une telle suspension.

.15.4 Dans l'hypothèse où cela est possible, toutes les mesures raisonnables seront prises afin de mettre fin le plus rapidement possible à toute période de suspension.

Titre IV. Administration

16. Gestion.

.16.1 Le Fonds sera administré par l'Associé Commandité qui sera l'associé indéfiniment responsable et qui sera personnellement, solidairement et conjointement tenu, avec le Fonds, de toutes les dettes qui ne peuvent être payées sur les actifs du Fonds. Les Actionnaires Commanditaires s'abstiendront d'agir d'une manière ou en une capacité autre que celle d'exercer leurs droits d'Actionnaires Commanditaires dans les assemblées générales et seront dans ce cas uniquement responsables à hauteur de leurs engagements ou participations en capital au Fonds conformément à l'Article [5] ci-dessus.

.16.2 L'Actionnaire Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt du Fonds qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires, à tout moment en conformité avec les objectifs et la stratégie d'investissement du Fonds.

.16.3 L'Associé Commandité peut être révoqué de ses fonctions de gérant du Fonds par un vote des Actionnaires représentant une majorité de 75% (soixante-quinze pourcent) des voix exprimées à une assemblée générale des actionnaires lorsqu'au moins 66% des droits de vote sont représentés, lors de la survenance de l'un des événements suivants:

.16.3.1 toute action de l'Associé Commandité ou de toute personne à laquelle l'Associé Commandité a délégué une partie de ses fonctions, qui a été jugée par un arbitre ou un tribunal compétent dans une décision définitive constituer une fraude et à laquelle il n'est pas remédié dans les 60 (soixante) jours à compter de la notification à l'Associé Commandité; ou

.16.3.2 la détermination par un arbitre ou un tribunal compétent que l'Associé Commandité, ou toute personne à laquelle l'Associé Commandité a délégué une partie de ses fonctions a, intentionnellement ou par négligence grave, commis une violation de l'une ou de plusieurs dispositions des Documents du Fonds, à laquelle il n'a pas été remédié dans les 60 (soixante) jours à compter de la notification de l'Associé Commandité.

.16.4 L'Associé Commandité peut, sous sa pleine responsabilité, être assisté, dans sa mission de gestion des actifs du Fonds, par un ou plusieurs gestionnaires et/ou conseillers en investissement ou peut déléguer ses pouvoirs de gestion des actifs du Fonds ou d'un Sous-Fonds spécifique à un ou plusieurs agents.

17. Pouvoir de signature. Vis-à-vis des tiers, le Fonds sera valablement engagé par la seule signature de l'Actionnaire Commandité agissant par le biais d'un ou plusieurs signataires autorisés ou par les signatures individuelles ou conjointes de toutes autres personnes à auxquelles un tel pouvoir de signature aura été délégué par l'Actionnaire Commandité à sa discrétion.

18. Délégation de pouvoir.

.18.1 L'Actionnaire Commandité peut nommer des fondés de pouvoir, dont un directeur général, des directeurs généraux adjoints et tous autres directeurs que le Fonds estime nécessaires à son fonctionnement et sa gestion ou à ceux d'un Sous-Fonds. Ces nominations peuvent être révoquées à tout moment par l'Associé Commandité. Les directeurs ne sont pas nécessairement Actionnaires du Fonds. Sauf disposition contraire des présents Statuts, les directeurs auront les droits et pouvoirs qui leurs sont conférés par l'Associé Commandité. L'Associé Commandité pourra de plus nommer d'autres agents, membres ou non de l'Associé Commandité et qui auront les pouvoirs fixés par l'Associé Commandité.

.18.2 L'Associé Commandité peut à tout moment créer un ou plusieurs comités composés de membres de l'Associé Commandité et/ou de personnes externes et auxquels il peut déléguer les pouvoirs et fonctions qu'il jugera appropriés.

19. Politiques d'Investissement et Restrictions.

.19.1 L'Associé Commandité, dans le respect du principe de diversification des risques et conformément au Mémoire de Placement Privé, a le pouvoir de déterminer les politiques et les stratégies d'investissement de chaque Sous-

Fonds du Fonds, ainsi que la conduite de la gestion et des opérations du Fonds, dans le respect des restrictions qu'il aura fixées conformément aux lois et règlements applicables.

.19.2 Le Fonds peut employer pour chaque Sous-Fonds, les techniques et instruments se rapportant aux titres négociables, aux devises et à tous autres actifs financiers ou instruments aux fins de couverture, tel que déterminé dans les Spécifications des Sous-Fonds.

20. Conflit d'intérêts.

.20.1 Aucun contrat ni aucune transaction entre le Fonds et d'autres sociétés ou entreprises ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeur de l'Associé Commandité aurait un intérêt quelconque ou soit administrateur, associé, dirigeant ou employé dans cette autre société ou entreprise. Un administrateur de l'Associé Commandité qui est administrateur, dirigeant ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle le Fonds conclut des contrats ou avec laquelle il est en relations d'affaires ne sera pas, à raison de l'affiliation avec cette autre société ou entreprise, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne ce contrat ou cette affaire.

.20.2 Au cas où un administrateur de l'Associé Commandité aurait dans une affaire du Fonds un intérêt opposé à celui-ci, cet administrateur devra en informer l'Associé Commandité et ne délibérera ni ne prendra part au vote se rapportant à cette affaire, et l'assemblée générale des Actionnaires suivante devra en être informée.

.20.3 Le conflit d'intérêts visé au paragraphe précédent, ne comprend pas les relations ou intérêts dans toute affaire, position ou transaction auxquelles les initiateurs, le gestionnaire, le dépositaire, les distributeurs et toute autre personne, société ou entité juridique que l'Associé Commanditaire pourra désigner de temps à autre à sa libre appréciation prennent part.

21. Indemnisation.

.21.1 Le Fonds doit indemniser tout membre du conseil de gérance de l'Associé Commandité, l'Associé Commandité, le(s) conseiller(s) en investissement, le(s) gestionnaire(s), la banque dépositaire, l'agent d'administration, l'agent de tenue du registre et de transfert et leurs affiliés, aussi bien que tout préposé et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs contre les dépenses raisonnables encourues par eux en relation avec une action, un procès ou une procédure dont ils peuvent devenir partie du fait d'être ou d'avoir été membre du conseil de gérance de l'Associé Commandité, l'Associé Commandité, le(s) conseiller(s) en investissement, le(s) gestionnaire(s) en investissement, la banque dépositaire, l'agent d'administration, l'agent de tenue du registre et de transfert et leur affilié ou préposé, ou, à sa demande, être ou d'avoir été membre de toute autre entité dans laquelle le Fonds ou un Sous-Fonds est un investisseur ou créancier et de laquelle ils ne sont pas en droit d'être indemnisés, excepté en ce qui concerne ce pour quoi ils peuvent être finalement déclarés responsable en raison d'une faute volontaire, mauvaise foi ou faute grave; dans le cadre d'une transaction, une indemnisation peut uniquement être donnée en ce qui concerne ce qui est couvert par cette transaction dans la mesure où le Fonds est informé par son conseil que la personne à indemniser n'a pas commis une telle faute volontaire, mauvaise foi ou faute grave.

.21.2 L'Associé Commandité peut décider que les dépenses effectivement encourues par tout Associé Commandité ou membre du conseil de gérance de ce dernier en conformité avec cet Article pourront être avancées au dirigeant indemnisé, sous réserve que cette personne remboursera les montants avancés s'il s'avère finalement qu'il n'a pas agi avec la diligence nécessaire pour pouvoir prétendre à l'indemnisation.

.21.3 Le droit à indemnisation précité n'exclura pas d'autres droits auxquels tout dirigeant pourrait prétendre.

Titre V. Assemblées générales

22. Pouvoirs et Droits de vote.

.22.1 Toute assemblée générale des Actionnaires régulièrement constituée (une Assemblée Générale) représente la totalité des Actionnaires du Fonds. Toute résolution requiert l'approbation de l'Associé Commandité.

.22.2 Chaque Action donne droit à un (1) vote lors de toute Assemblée Générale.

23. Convocation et Participation.

.23.1 L'Assemblée Générale annuelle sera tenue chaque année au siège social du Fonds ou à toute autre adresse à Luxembourg précisée dans la convocation. L'Assemblée Générale annuelle devra se tenir le deuxième vendredi du mois de février à 11.00 heures (heure de Luxembourg), sauf si ce jour n'est pas un jour ouvrable, auquel cas, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

.23.2 Les dispositions de la Loi de 1915 relatives aux délais et la procédure de convocation, ainsi qu'à la conduite des assemblées générales s'appliquent aux Assemblées Générales du Fonds sauf disposition contraire des présents Statuts.

.23.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires se réunira sur convocation écrite de l'Associé Commandité énonçant l'ordre du jour et envoyée aux Actionnaires par lettre recommandée au moins huit jours calendaires avant la date de l'assemblée. L'Associé Commandité peut déterminer toutes conditions à remplir par les Actionnaires afin de pouvoir prendre part à cette Assemblée Générale.

.23.4 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

.23.5 Les Actionnaires représentant un dixième du capital social du Fonds peuvent exiger que l'Associé Commandité convoque une Assemblée Générale.

.23.6 Un Actionnaire peut donner procuration écrite à une autre personne (Actionnaire ou non) pour le représenter à une Assemblée Générale.

.23.7 Chaque Actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'identifier, de s'entendre et de se parler mutuellement. La participation à une assemblée par l'un de ces moyens est considérée comme équivalente à une participation en personne à cette assemblée.

.23.8 Chaque Actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire de vote mis à leur disposition par le Fonds. Les formulaires de vote contiennent la date, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution, trois cases autorisant soit (a) un vote en faveur, (b) un vote contre, ou (c) une abstention. Les formulaires de vote doivent être retournés par les Actionnaires au siège social du Fonds. Seuls les formulaires de vote reçus préalablement à l'Assemblée Générale sont pris en compte pour le calcul du quorum. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposée) ni une abstention sont nuls.

24. Quorum et Règles de majorité.

.24.1 Sauf disposition contraire dans la loi ou ces Statuts, les résolutions des Assemblées Générales sont adoptées à la majorité simple sans tenir compte de la proportion du capital social représenté, étant entendu qu'une résolution ne sera valablement prise qu'avec l'approbation de l'Associé Commandité.

.24.2 L'Assemblée Générale ne peut modifier les Statuts que si la moitié du capital social au moins est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts, ainsi que le texte de toutes les modifications proposées à l'objet ou à la forme du Fonds. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde Assemblée Générale peut être convoquée par publications publiées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle et au moins quinze (15) jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois. Ces convocations contiennent l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et indiquent la date et les résultats de la précédente Assemblée Générale. La seconde Assemblée Générale délibère valablement sans tenir compte de la proportion du capital social représenté. Aux deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par deux tiers des droits de vote au moins, étant entendu que l'Associé Commandité détient un droit de véto.

.24.3 Au cas où l'Assemblée Générale est convoquée pour décider de la révocation de l'Associé Commandité ou de la conclusion d'un contrat entre le Fonds et l'Associé Commandité, l'Associé Commandité devra s'abstenir de voter et renoncera à son droit de véto, étant seulement autorisé à informer les Actionnaires de son opinion quant à la résolution.

.24.4 La nationalité du Fonds et l'engagement de chaque Actionnaire ne peuvent être modifiés par les Actionnaires qu'à l'unanimité.

25. Bureau et Procès-verbal.

.25.1 Toutes les Assemblées Générales seront présidées par l'Associé Commandité ou par toute personne dûment autorisée et désignée par celui-ci.

.25.2 Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale seront signés par le président de l'assemblée, le secrétaire désigné par le président et le scrutateur, élu par l'Assemblée Générale.

26. Assemblées Générales des Sous-Fonds.

.26.1 L'Associé Commandité peut, à tout moment, convoquer une assemblée générale des Actionnaires d'un ou plusieurs Sous-Fonds spécifique(s) afin de se prononcer sur un sujet qui relève exclusivement de ce(s) Sous-Fonds.

.26.2 Les dispositions légales ainsi que les dispositions des Statuts relatives aux assemblées générales des Actionnaires du Fonds s'appliquent dans la mesure du possible mutatis mutandis aux assemblées générales des Actionnaires d'un ou plusieurs Sous-Fonds spécifique(s).

Titre VI. Comptes - Distributions

27. Exercice social et Comptes.

.27.1 L'exercice social du Fonds commence le premier octobre de chaque année et se termine le trente septembre de l'année suivante.

.27.2 Chaque année, l'Associé Commandité prépare le rapport annuel conformément à la Loi de 2007. Ce rapport annuel doit comprendre un bilan ou un état des actifs et passifs, un compte de résultats, un rapport sur les opérations de l'année financière précédente ainsi que toutes informations significatives.

.27.3 Les comptes annuels seront, approuvés lors de l'Assemblée Générale annuelle.

28. Devise de référence. Le Fonds préparera des comptes consolidés en CHF. Pour la détermination du capital social du Fonds, les actifs nets attribuables à chaque Sous-Fonds seront, s'ils ne sont pas dénommés en CHF, convertis en CHF et le capital social sera équivalent à la somme des actifs nets de tous les Sous-Fonds.

29. Réviseur d'entreprises.

.29.1 Les données comptables contenues dans le rapport annuel du Fonds seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé, nommé par l'Associé Commandité et rémunéré par le Fonds.

.29.2 Le réviseur d'entreprises remplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2007.

30. Distributions.

.30.1 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires approuvera l'attribution des bénéfices proposée par l'Associé Commandité conformément aux règles fixées par le Mémoire de Placement Privé et, plus particulièrement par chacune des Spécifications des Sous-Fonds.

.30.2 L'Associé Commandité peut, à sa discrétion, décider de payer des dividendes intermédiaires à tout moment sauf disposition contraire du Mémoire de Placement Privé et plus particulièrement des Spécifications du Sous-Fonds pertinent.

.30.3 Les distributions seront payées en CHF ou dans la devise de référence d'un Sous-Fonds en temps et au lieu que l'Associé Commandité désignera de temps à autre.

.30.4 Aucune distribution ne peut être faite qui pourrait avoir pour conséquence que le VNI du Fonds tombe en dessous du capital minimum requis par la Loi de 2007, ainsi qu'il est fixé à l'article [5.3] ci-dessus.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

31. Terme, Liquidation et Fusion de Sous-Fonds.

.31.1 Les Sous-Fonds peuvent être créés pour une durée indéterminée ou fixe comme indiqué dans le Mémoire de Placement Privé ainsi que dans les Spécifications du Sous-Fonds pertinent. Lorsqu'un Sous-Fonds est créé pour une période fixe, il prendra fin automatiquement à la date d'échéance prévue dans les Spécifications du Sous-Fonds pertinent.

.31.2 L'Associé Commandité peut aussi décider de liquider un Sous-Fonds si les actifs nets de ce Sous-Fonds ont diminué jusqu'au-dessous de, ou n'ont pas atteint, le montant fixé par l'Associé Commandité comme étant le niveau minimum auquel le Sous-Fonds peut opérer d'une façon économiquement efficace, ou si un changement dans la situation politique ou économique relative au Sous-Fonds justifie une telle liquidation. Tous les Actionnaires se verront notifier par le Fonds de toute décision de liquider le Sous-Fonds concerné avant la date effective de liquidation et la notification indiquera les raisons entraînant la décision de liquidation, ainsi que les procédures applicables aux opérations de liquidation.

.31.3 Dans les mêmes circonstances que celles mentionnées ci-dessus, l'Associé Commandité peut décider de mettre fin à un Sous-Fonds et d'apporter ses actifs à un autre Sous-Fonds existant ou nouveau, ou à un autre véhicule de placement collectif. L'Associé Commandité peut organiser la fusion de deux ou plusieurs Sous-Fonds s'il est d'avis que cela est dans l'intérêt des Actionnaires des Sous-Fonds concernés. Les Actionnaires affectés par cette mesure se verront notifier une telle décision et les informations relatives au nouveau Sous-Fonds. Les notifications seront faites au moins un mois avant la date à laquelle la fusion deviendra effective afin de permettre aux Actionnaires de demander à ce que leurs Actions soient rachetées, sans frais ni coûts, avant que la fusion ne soit réalisée.

.31.4 Lorsque les actifs vont être apportés à un autre véhicule de placement collectif, la fusion ne liera que les Actionnaires du Sous-Fonds concerné qui ont expressément consenti à une telle fusion. Lorsque l'Associé Commandité n'a pas l'autorité de le faire ou lorsque l'Associé Commandité est d'avis que la décision doit être soumise à l'approbation des Actionnaires, la décision de liquider ou de fusionner un Sous-Fonds sera prise par l'Assemblée Générale du Sous-Fonds concerné et non par l'Associé Commandité. Dans un tel cas, l'Assemblée Générale du Sous-Fonds sera tenue sans qu'aucun quorum ne soit nécessaire et la dissolution peut être décidée par approbation des Actionnaires détenant 50% des Actions représentées à l'Assemblée Générale. Les Actionnaires se verront notifier par le Fonds toute décision de procéder à la liquidation ou à la fusion au moins un mois avant la date effective de la liquidation ou de la fusion du Sous-Fonds afin de permettre aux Actionnaires de demander le rachat ou la conversion de leurs Actions, sans frais ni coûts, avant que la liquidation ou la fusion du Sous-Fonds n'ait lieu.

.31.5 Dès que la décision de liquider ou de fusionner un Sous-Fonds est prise, l'émission d'Actions de ce Sous-Fonds est interdite et sera considérée comme nulle.

.31.6 Chaque Sous-Fonds peut être dissout séparément, sans que cela ait une influence sur un autre Sous-Fonds. La dissolution du dernier Sous-Fonds entraîne de plein droit la liquidation du Fonds.

32. Dissolution et Liquidation du Fonds.

.32.1 Le Fonds pourra être dissout à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant aux conditions fixées pour la modification de ces Statuts. Le Fonds sera également dissout par la dissolution du dernier Sous-Fonds existant.

.32.2 Lorsque le capital social devient inférieur aux deux tiers du capital social minimum tel qu'il est indiqué à l'Article [5.3] ci-dessus, la question de la dissolution du Fonds doit être soumise à l'Assemblée Générale par l'Actionnaire Commandité. Dans ce cas, l'Assemblée Générale délibère sans condition de quorum et la dissolution peut être décidée par le vote des Actionnaires détenant 50% des Actions représentées à une telle Assemblée Générale.

.32.3 Lorsque le capital social devient inférieur au quart du capital social minimum tel qu'il est indiqué à l'Article [5.3] des Statuts, la question de la dissolution du Fonds doit être soumise à l'Assemblée Générale par l'Associé Commandité.

Dans ce cas, l'Assemblée Générale délibère sans condition de quorum et la dissolution peut être décidée par le vote des Actionnaires possédant 25% des Actions représentées à l'Assemblée Générale.

.32.4 Lorsque la tenue d'une Assemblée Générale est requise conformément à l'article [32.2] ou [32.3] ci-dessus, cette Assemblée Générale doit être convoquée de façon à ce qu'elle soit tenue dans un délai de quarante jours à compter du moment où l'on constate que l'actif net du Fonds est devenu inférieur aux deux tiers ou au quart du capital social minimum, le cas échéant.

.32.5 En cas de dissolution du Fonds, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale qui décide la dissolution et soumis à l'approbation de la CSSF. Les opérations de liquidation auront lieu en conformité avec le droit luxembourgeois.

33. Boni de Liquidation.

.33.1 Le boni de liquidation net correspondant à chaque Sous-Fonds sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux Actionnaires du Sous-Fonds concerné conformément aux règles applicables à la distribution des dividendes de chaque Sous-Fonds décrit à l'article [30] ci-dessus.

.33.2 Tout boni de liquidation qui ne peut être distribué à ses bénéficiaires lors de la mise en oeuvre de la liquidation sera déposé à la Caisse de Consignation de Luxembourg.

34. Consolidation/Division d'action.

.34.1 L'Associé Commandité peut consolider les Actions de différentes Classes à l'intérieur d'un Sous-Fonds ou diviser les Actions d'un Sous-Fonds en deux ou plusieurs Classes. Une consolidation ou une division peut aussi être décidée par l'Assemblée Générale du Sous-Fonds concerné à la majorité simple des Actions présentes ou représentées, sans qu'aucun quorum ne soit requis.

Titre VIII. Général

35. Modifications des Statuts. Ces Statuts ne pourront être modifiés que par une Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915.

36. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents Statuts, sera déterminé conformément à la Loi de 1915 ainsi qu'à la Loi de 2007, telles que ces lois ont été ou peuvent être modifiées de temps à autre.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social du Fonds commencera le jour de la constitution du Fonds et se terminera le 30 septembre 2011.

2. La première assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra en 2012

Souscription et Paiement

Les souscripteurs ont souscrit les Actions suivantes du Fonds:

1) ANFRA Investments Systems S.à r.l.	1 Action de Commandité
2) ANFRA Investments Systems S.à r.l.	2 Actions Ordinaires
3) Eddie Karl-Gustaf Fransson	20 Actions Ordinaires
4) Claes Peter Birger Andersson	20 Actions Ordinaires
Total:	43 Actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de quarante-trois mille Francs Suisse (CHF 43.000) est dès à présent à la libre disposition du Fonds, la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toutes sortes qui incombent au Fonds à la suite de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 3.000,.

Assemblée Générale des Actionnaires

Les personnes susmentionnées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme ayant été dûment convoquées, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Ayant constaté au préalable que celle-ci était régulièrement constituée, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social du Fonds est établi au 58, rue Charles Martel, Luxembourg, L2134;

2. Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, est nommée réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes mentionnées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; et à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au jour mentionné au début de ce document.

Après lecture faite au mandataire des personnes comparantes, celles-ci ont signé, avec Nous, le notaire, cet acte original.

Signé: C. EVANS - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41150. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt.-

Luxembourg, le sept octobre de l'an deux mille dix.

Référence de publication: 2010133197/1225.

(100152288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Pall Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.207.

Les comptes annuels au 31 juillet 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PALL LUXEMBOURG

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010133441/11.

(100152326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Passiflora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 121.645.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2010

Révocation de Monsieur Thierry SCHMIT en tant qu'Administrateur de cette société.

La société FMS SERVICES S.A ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé nouvel Administrateur de cette société en remplacement de Mr. Thierry SCHMIT.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A

Pour la société

PASSIFLORA S.A.

Référence de publication: 2010133442/16.

(100152378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Passiflora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 121.645.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133443/10.

(100152379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Pharos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 104.932.

EXTRAIT

En date du 06 octobre 2010, le Conseil d'administration en qualité d'administrateur coopte Madame Valérie WESQUY, employée privée, avec adresse professionnelle au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg, en remplacement de Madame Annalisa CIAMPOLI. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

Le Conseil d'Administration décide de corriger l'adresse de l'administrateur Michele CANEPA au 40, Avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à son élection définitive.

Luxembourg, le 06 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010133445/17.

(100152044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

PKB International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 63.410.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133446/10.

(100152114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Prefood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 98.193.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2010.

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.;

Monsieur Vincenzo CAVALLARO, né le 18 mars 1976 à Catania (I), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société

PREFOOD S.A.

Référence de publication: 2010133447/14.

(100152380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Prefood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 98.193.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133448/10.

(100152381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Procimbria Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.533.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 1^{er} juin 2010

- Mrs. Mette Brander TOFTDAHL OLESEN, née le 26 août 1958 à Nerresundby, Danemark, demeurant au 15 See-lisbergstrasse, 6375 Emmetten, Nidnalden, SUISSE, est nommée nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour PROCIMBRIA FINANCE LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010133449/15.

(100152008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Prosper S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 50.488.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010133450/9.

(100152147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Queensberry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 67.420.

—
EXTRAIT

En date du 06 octobre 2010, le Conseil d'administration en qualité d'administrateur coopte Madame Valérie WESQUY, employée privée, avec adresse professionnelle au 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg en remplacement de Madame Annalisa CIAMPOLI. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à son élection définitive.

Luxembourg, le 07 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010133451/15.

(100152095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Quotation Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 23.649.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010133452/13.

(100152242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

R.A.M. Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 153.325.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la société en date du 5 octobre 2010 que:

1. La démission de Madame Sandrine BISARO, en tant que gérant de type A a été acceptée avec effet immédiat.

2. A été nommé, en remplacement du gérant de type A démissionnaire et ce pour une durée illimitée:

- Monsieur Luiz Carlos DA COSTA MONTEIRO, né le 10 octobre 1942 à Sete Lagoas, Brésil, résidant au Rua Visconde de Pirajá 608, Room 703, Rio de Janeiro -RJ 22.430-210, Brésil.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010133453/17.

(100152080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Rhin-Neckar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 55.707.

—
Auszug des Beschlusses der a.o. Hauptversammlung der Gesellschaft vom 12.07.2010:

- Die Hauptversammlung beschließt einstimmig PWC Luxembourg mit der Prüfung des Jahresabschlusses der Rhin-Neckar S.A. zum 31.12.2010 zu beauftragen.

Munsbach, den 16.09.2010.

RHIN-NECKAR S.A.

Société Anonyme

B. Neidhöfer / P. Hecht

Référence de publication: 2010133455/14.

(100151990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Real Estate Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 116.082.

—
Le bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2010133457/12.

(100152136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Reckitt Benckiser Investments (No 4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 114.621.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010133459/9.

(100152000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Reckitt Benckiser S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 78.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010133460/9.

(100151962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Red Circle Hotel Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 232, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 142.537.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010133461/9.

(100152344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Red Circle Hotel Invest S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 232, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 142.537.

EXTRAIT

En date du 4 octobre 2010, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Jorrit Crompvoets, en tant qu'administrateur de la société, est acceptée avec effet au 10 septembre 2010.

- Robin Naudin ten Cate, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouvel Administrateur de la société avec effet au 10 septembre 2010 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010133462/15.

(100152411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

SPE Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 94.402.

L'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 35, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au

- 26-28, rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg avec effet au 13 septembre 2010

Par conséquent, le siège social de l'associé unique de la Société, CB Richard Ellis European Warehousing S.à r.l. et les adresses professionnelles des gérants suivants sont transférés à la même adresse:

Monsieur Daniel LAURENCIN

Monsieur Fabrice ROCHU

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

SPE FINANCE SÀRL

Signature

Référence de publication: 2010133483/19.

(100152473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

SPE Office Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 93.200,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 94.169.

L'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 35, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au

- 26-28, rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg avec effet au 13 septembre 2010

Par conséquent, le siège social de l'associé unique de la Société, CB Richard Ellis European Warehousing S.à r.l. et les adresses professionnelles des gérants suivants sont transférés à la même adresse:

Monsieur Daniel LAURENCIN

Monsieur Fabrice ROCHU

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010

SPE OFFICE SÀRL

Signature

Référence de publication: 2010133484/19.

(100152580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Sports et Loisirs Concept, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 59.330.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2010

Révocation de Monsieur Thierry SCHMIT en tant qu'Administrateur de cette société.

Monsieur Norbert SCHMITZ, né le 12 mai 1943 à Pétange (Lux), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé nouvel Administrateur de cette société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.; Monsieur Daniel FELLER, né le 23 mars 1956 à Bruxelles (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société

SPORTS ET LOISIRS CONCEPT

Référence de publication: 2010133485/18.

(100152592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Sports et Loisirs Concept, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 59.330.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010133486/9.

(100152593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Square Advertising, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.359.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010133487/9.

(100152465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Stag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 136.365.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 4 mai 2010

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 4 mai 2010:

La société constate la démission en date du 1^{er} mai 2010 de Madame Rodica TARAN de son poste d'administrateur.

L'assemblée a nommé comme nouvel administrateur:

– Mademoiselle Christelle PIETTE, demeurant professionnellement au 117, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg.

Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de 2014.

Le mandataire

Référence de publication: 2010133489/15.

(100152623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

GS 4 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 155.852.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth of September.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"The Goldman Sachs Group, Inc.", a company duly registered with the Department of State, Division of Corporations of Delaware under number 2923466, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, United States of America and having its principal office at 200 West Street, New York, NY 10282, United States of America, here represented by Mrs Christèle ALEXANDRE, lawyer, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

Title I. - Object - Denomination - Registered Office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is "GS 4 Holdings S.à r.l.".

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg-City.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio. For the purpose of this Article 4, any reference to "participations" means either the economic or the legal ownership of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II. - Capital - Parts

Art. 6. The capital is fixed at twenty thousand US Dollars (20,000.- USD) represented by two million (2,000,000) shares with a nominal value of one cent US Dollar (0.01 USD) each.

The company shall have an authorized capital of one hundred million US Dollars (100,000,000.- USD) represented by ten billion (10,000,000,000) shares having a par value of one cent US Dollar (0.01 USD) each.

The Board of Managers is authorised and appointed:

– to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

– to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. – Management

Art. 10. The company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association shall be read as a reference to the "sole manager".

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

The Board of Managers may also delegate the power of company's representation to one or several managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the Board of Managers.

Any manager, appointed as described in the previous paragraph, may issue a power of attorney, by his or her sole signature, as required, in order to give a special power to an attorney (ad hoc agent) to represent individually the company for specific purposes as determined in the special power of attorney.

Art. 13. The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand US Dollars (10,000.- USD). For decisions having a value of an amount over ten thousand US Dollars (10,000.- USD), the company is bound by the signature of its sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signature of at least two managers.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. – General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2010.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

The Goldman Sachs Group, Inc.	<u>2,000,000 shares</u>
TOTAL	2,000,000 shares

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of TWENTY THOUSAND US DOLLARS (USD 20,000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand euro.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the abovenamed shareholders took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at five (5).

2) Are appointed as managers for an unlimited period:

1. Michael FURTH, born in Geneva, Switzerland, on April 29, 1968, professionally residing at 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, United-Kingdom;

2. Gerard MEIJSEN, born in Monnickendam, The Netherlands on August 29th, 1966, professionally residing at Strawinskylaan 1207, 1077 XX Amsterdam, The Netherlands;

3. Maxime NINO, born in Arlon, Belgium, on December 13, 1983, professionally residing at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg

4. Nicole GÖTZ, born in Brackenheim, Federal Republic of Germany, on June 4, 1967, professionally residing at 2, rue du Fossé, L1536 Luxembourg;

5. Véronique MENARD, born in Le Loroux -Bottreau, France, on October 2, 1973, professionally residing at 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, United-Kingdom.

3) The company shall have its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by her surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«The Goldman Sachs Group, Inc.», une société ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Etat du Delaware, Etats Unis d'Amérique dûment immatriculée au Department of State, Division of Corporations of The State of Delaware sous le numéro 2923466, et ayant son principal établissement au 200 West Street, New York, NY 10282, Etats Unis d'Amérique, ici représenté par Madame Christèle ALEXANDRE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est «GS 4 Holdings S.à r.l.».

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. Pour les besoins du présent Article 4, toute référence au terme «participations» doit s'entendre comme la propriété soit économique soit juridique de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à vingt mille US Dollars (20.000,- USD) divisé en deux millions (2.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'US Dollar (0,01 USD) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La Société aura un capital social autorisé de cent millions de US Dollars (100.000.000,- USD) représenté par dix milliards (10.000.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de US Dollar (0,01 USD) chacune.

Le Conseil de Gérance est autorisé à, et mandaté pour:

– augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

– fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Administration

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un Conseil de Gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la société. Dans la mesure où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «Conseil de Gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou télécopie, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants délégués.

Le Conseil de Gérance peut également déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, qui représentera la société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques tel que déterminé par le Conseil de Gérance.

Tout gérant, tel que désigné comme décrit dans le paragraphe précédent, peut donner pouvoir spécial, par sa seule signature, à toute autre personne susceptible d'agir seule comme mandataire ad hoc de la société pour certaines tâches telles que définies dans le pouvoir spécial.

Art. 13. La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille US Dollars (10.000,- USD). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille US Dollars (10.000,- USD), la société est engagée par la signature de son gérant unique ou par les signatures conjointes d'au moins deux gérants en cas de pluralité de gérants.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Souscription

Les statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

The Goldman Sachs Group, Inc.	2.000.000 parts
TOTAL	2.000.000 parts

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de VINGT MILLE US DOLLARS (USD 20.000,-) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à cinq (5).

2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

1. Michael FURTH, né à Genève, Suisse, le 29 avril 1968, demeurant professionnellement à 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, Royaume-Uni;

2. Gerard MEIJSEN, né à Monnickendam, Pays-Bas, le 29 août 1966, demeurant professionnellement à Strawinskylaan 1207, 1077 XX Amsterdam, Pays-Bas;

3. Maxime NINO, né à Arlon, Belgique, le 13 décembre 1983, demeurant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4. Nicole GÖTZ, née à Brackenheim, République Fédérale d'Allemagne, le 4 juin 1967 demeurant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

5. Véronique MENARD, née à Le Loroux-Bottereau, France, le 2 octobre 1973, demeurant professionnellement au 133, Fleet Street, Peterborough Court, Londres EC4A 2BB, Royaume-Uni.

3) Le siège social de la société est établi au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. ALEXANDRE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 octobre 2010. Relation: EAC/2010/11771. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010133339/414.

(100152349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Stena Drillmax II Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.597.

- Monsieur Miklos Konkoly-Thege, né le 26 Juin 1943 à Budapest, Hongrie, demeurant à Abbediengen ter. 3, 0280 Oslo, Norvège, a été nommé administrateur en date du 12 Mai 2010.

- Monsieur Peter Csiba, né le 17 Mai 1964 à Budapest, Hongrie, demeurant à Anna-Laki, u. 29, 2089 Telki, Hongrie, a été nommé administrateur en date du 08 Avril 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 06 Octobre 2010.

Référence de publication: 2010133491/13.

(100151894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Sublime S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 102.184.

Par la présente, je soussignée, Madame Manon WEICKER SCHINGTEN, vous informe que je démissionne avec effet immédiat, de mes fonctions de gérant technique pour la branche d'activité de coiffure de la société à responsabilité limitée SUBLIME SARL, constituée en date du 26 juillet 2004 par-devant Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, Notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C N° 1059 du 21 octobre 2004, ayant son siège social à L-1229 Luxembourg, Rue Bender, 3, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 102.184.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Madame Manon WEICKER SCHINGTEN.

Référence de publication: 2010133492/14.

(100151815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Summit Partners SFB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 111.798.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010133494/10.

(100152405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

SVMF Lux SPV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.568.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 5 octobre 2010

Le conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société du 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 20 juillet 2010.

A Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010133495/15.

(100151981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Sybaris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 124.345.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010133497/9.

(100152595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Syndicat Général-Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 42.245.

Extrait des résolutions prises par écrit par le Conseil d'Administration en date du 30 septembre 2010

Le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

Résolution 1: Démission comme Administrateur de Monsieur Giovanni Garcea

Le Conseil Prend note de la démission comme Administrateur de Monsieur Giovanni Garcea avec effet au 30 septembre 2010.

Résolution 2: Cooptation de Madame Cristina Levis comme Administrateur

Le Conseil d'Administration décide de coopter, avec effet au 30 septembre 2010, comme Administrateur Madame Cristina Levis, demeurant au 2, rue Jean-Pierre Koenig, L-1865 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Giovanni Garcea démissionnaire.

La prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011 confirmera ce mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010133498/21.

(100152099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Synergium Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 100.014.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 1^{er} octobre 2010 que:

1. Monsieur Grégory NOYEN et Madame Sylvie LEXA ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs avec effet immédiat.

2. Le mandat du Commissaire aux comptes AUDIEX Sarl n'a pas été reconduit.

3. Sont élus aux fonctions d'administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Madame Joëlle MAMANE, administrateur de sociétés, née le 14/01/1951 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, Rue Aldringen 23.

- Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, né le 18/12/1970 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, Rue Aldringen 23.

Est réélue aux fonctions d'administrateur:

- Madame Olimpia CIARDI

Est élue au poste de commissaire aux comptes:

- La société MONTBRUN RÉVISION S.à r.l., immatriculée au RCS Luxembourg sous le N° B 67.501, sise "Le Dôme", Espace Pétrusse, 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010133499/25.

(100152317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Salon Hairaffaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 29, rue du Fort Neipperg.

R.C.S. Luxembourg B 131.672.

—
Par la présente, je soussignée, Madame Manon WEICKER SCHINGTEN, vous informe que je démissionne avec effet immédiat, de mes fonctions de gérant technique de la société à responsabilité limitée SALON HAIRAFFAIRE S.à r.l. constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Paul BETTINGEN de résidence à Niederanven, en date du 28 août 2007, publié au Mémorial C - N° 2341 du 18 octobre 2007, ayant son siège social à 29, Rue du Fort Neipperg L-2230 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B131672.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Madame Manon WEICKER SCHINGTEN.

Référence de publication: 2010133472/13.

(100151814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Sargon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 139.886.

—
EXTRAIT

En date du 06 octobre 2010, le Conseil d'administration en qualité d'administrateur coopte Monsieur Riccardo MORALDI, expert comptable, avec adresse professionnelle au 40, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg en remplacement de Monsieur Roberto DE LUCA. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à son élection définitive.

Luxembourg, le 07 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010133473/16.

(100152082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Socapar S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 52.138.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 03 juin 2010

Est nommé administrateur, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire en date du 3 juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Référence de publication: 2010133476/15.

(100151886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Socapar S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 52.138.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Référence de publication: 2010133477/10.

(100151967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

SO.GE.AS., Société Générale des Assaisonnements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 38.798.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 7 octobre 2010

Résolution:

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide

Commissaire aux comptes:

d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2010 comme suit:

I.C. Dom-Com Sarl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

SOCIETE GENERALE DES ASSAISONNEMENTS S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010133478/17.

(100152602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

SO.GE.AS., Société Générale des Assaisonnements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 38.798.

—
Rectificatif du dépôt du 29/12/2009 (No L090200732)

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE GENERALE DES ASSAISONNEMENTS S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010133479/13.

(100152603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

SOMA Lux SPV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.564.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 5 octobre 2010

Le conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société du 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 20 juillet 2010.

A Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010133482/15.

(100151980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Solar Wood Folkendange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9368 Folkendange, Maison 1.

R.C.S. Luxembourg B 103.125.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010133480/9.

(100152251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Solar Wood Folkendange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9368 Folkendange, Maison 1.
R.C.S. Luxembourg B 103.125.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010133481/9.
(100152252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Synthesis Architecture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6992 Oberanven, 6, Routstrach.
R.C.S. Luxembourg B 134.859.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 octobre 2010.
Référence de publication: 2010133500/10.
(100152579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

T & E Gefahrtgutlogistik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op de Ahlkërrech.
R.C.S. Luxembourg B 66.757.

Les statuts de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 octobre 2010.
Référence de publication: 2010133501/10.
(100152419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Verde S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R.C.S. Luxembourg B 132.622.

EXTRAIT

L'actionnaire unique, Rosso S.à r.l. immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B132621, en date du 1^{er} octobre 2010, a décidé d'accepter la démission de TMF Corporate Services S.A. en tant que Gérant de Classe B avec effet le 1^{er} octobre 2010 ; (ii) de nommer Gérant de Classe B, pour une durée indéterminée, avec effet immédiat, Mr Robert Kimmels, né aux Pays-Bas, en date du 4 mars 1969, domicilié à Luxembourg, 12 rue Léandre Lacroix, L-1913 ; et (iii) de transférer le siège social à Luxembourg, 12 rue Léandre Lacroix, L-1913 avec effet le 4 octobre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 Octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010133521/17.

(100152399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Vivalys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 104.323.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 octobre 2010

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route

d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010133524/18.

(100152131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Victoria Quarter (Lux) 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.647.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'associé unique en date du 22 septembre 2010 que:

1/ Monsieur John SEIL, a démissionné de ses fonctions de gérant avec effet immédiat.

2/ Est nommé gérant pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur John SEIL:

- Mr. Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010133522/16.

(100152138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Victoria Quarter (Lux) 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.647.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010133523/10.

(100152148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Vivalys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.323.

—
Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010133525/11.

(100152135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Vakraly S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 35.849.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2010

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.;

Monsieur Daniel FELLER, né le 23 mars 1956 à Bruxelles (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société
VAKRALY S.A.

Référence de publication: 2010133526/14.

(100152382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Vakraly S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 35.849.

Les Bilans au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133527/10.

(100152383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Griffin Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 154.273.

In the year two thousand ten, the fourth day of August, before Me Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Griffin Topco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 53, avenue Pasteur, L-2311, Luxembourg, registered with the Luxembourg register of Commerce and Companies under number B 154.273 and having a share capital of EUR 12,500 (the Company). The Company has been incorporated on 8 July 2010 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

OCM Luxembourg Griffin Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the Luxembourg law, having its registered office at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of Commerce and Companies under number B 154.252, having a share capital of EUR 12,500 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 4 August 2010,

which proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
 1. Amendment to article 9.7 of the articles of association of the Company (the Articles);
 2. Miscellaneous.
- III. That the Sole Shareholder has taken the following resolution:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 9.7 of the Articles, so that it reads henceforth as follows:

“ **9.7.** The following matters shall require the positive approval of at least one A Manager and one B Manager:

- the decision to make new Investments;
- an amendment to the Investment Objective;
- the reinvestment of Proceeds in new or existing Investments;
- the decision to engage in new activities not contemplated in any agreement entered into by the Shareholders and the Company from time to time and issue related to Class C Securities;
- the approval of an annual budget for Management Costs;
- the decision to issue or amend any rights attaching to Class B Securities;
- the decision to commit more than EUR 25,000,000 of Commitments in any single Investment;

- any amendment to the Articles or any rights attaching to the Class A Securities or Class C Securities that in any case would increase the liabilities of, or diminish the rights or protections of a particular Shareholder or security holder or group of Shareholders or security holders differently to the other Shareholders or security holders (as applicable) under in any agreement entered into by the Shareholders and the Company from time to time;

- the taking out of managers' liability insurance;

- any expenditure which is (a) outside the ordinary course of business of the Company; (b) which is not included in the annual budget of the Company; (c) not related to the investigation, making, monitoring or disposal of an Investment; and (d) in excess of EUR 50,000; and

- each prolongation of the term of any agreement entered into by the Shareholders and the Company from time to time beyond the term set forth in that agreement.”

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre août, par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Griffin Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.273 au capital social de EUR 12.500 (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 juillet 2010, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

OCM Luxembourg Griffin Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.252 au capital social de EUR 12.500 (l'Associé Unique),

représentée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 4 août 2010,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec cet acte auprès des autorités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 9.7 des statuts de la Société (les Statuts);

2. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 9.7 des Statuts, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **9.7.** Les sujets suivants exigeront l'approbation d'au moins d'un gérant A et d'un gérant B:

- la décision d'effectuer de nouveaux Investissements;

- une modification de l'Objectif d'Investissement;

- le réinvestissement du Produit dans de nouveaux Investissements ou dans des Investissements existants;

- la décision de s'engager dans de nouvelles activités non prévues dans un contrat conclu entre les Associés et la Société de temps à autre et question relatives aux Titres de Classe C;

- l'approbation d'un budget annuel pour les Coûts de Gestion;

- la décision de créer ou modifier des droits liés aux Titres de Classe B;

- la décision d'engager plus de EUR 25.000.000 d'Engagements dans un seul Investissement;
- toute modification aux Statuts ou droits liés aux Titres de Classe A ou Titres Classe C qui, en tous cas, augmenterait les responsabilités, ou diminuerait les droits ou les protections d'un Associé particulier ou d'un détenteur de titres ou d'un groupe d'Associés ou de détenteurs de titres différemment des autres Associés ou détenteurs de titres en vertu d'un contrat conclu entre les Associés et la Société de temps à autre;
- la souscription d'une assurance-responsabilité civile des gérants;
- toute dépense qui (a) sort du cadre des affaires ordinaires de la Société; (b) qui n'est pas incluse dans le budget annuel de la Société; (c) sans rapport avec la recherche, la fabrication, la surveillance ou l'aliénation d'un Investissement; et (d) au-dessus de EUR 50.000; et
- chaque prolongation de la durée de tout contrat conclu par les Associés et la Société de temps à autre au delà de la durée fixée par ce contrat."

Estimation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte sont estimés à environ EUR 1.000,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'à la demande de partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: A. SIEBENALER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 août 2010. Relation: LAC/2010/35721. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Référence de publication: 2010133329/121.

(100152275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

G.P.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 113, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 113.654.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Référence de publication: 2010133322/10.

(100152292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Litefield Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 152.276.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010133391/14.

(100152139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

G.P.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 113, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 113.654.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Référence de publication: 2010133323/10.

(100152293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Greyswan Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 134.380.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133328/10.

(100151821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Edilred S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 103.512.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 2010

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Matteo TALLERI demeurant au 1 Via Riva Albertolli, CH-6901 Lugano et la société S.G.A. SERVICES S.A.,
siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Le Mandat de Monsieur Thierry SCHMIT n'est pas renouvelé en tant qu'Administrateur.

Nomination de Monsieur Norbert SCHMITZ, né le 12 mai 1943 à Pétange (Lux), adresse professionnelle au 3, avenue
Pasteur, L-2311 Luxembourg, en tant qu'Administrateur.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur,
L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.;

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire
aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

EDILRED S.A.

Référence de publication: 2010133288/21.

(100152584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Pall Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 102.207.

Les comptes annuels au 31 juillet 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PALL LUXEMBOURG

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010133440/11.

(100152323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.
